



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : jeudi 23 avril 2026 (envoi procédure en urgence – rajout à l'ordre du jour).

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-57- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER : BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,
MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,
M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 05 MAI 2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-57

2026-04-57- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER : BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGET ANNEXE

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-07-83 en date du 25 juillet 2023, la Commune de Lorette s'est engagée à adopter le référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente, du secteur public local. Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- En matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;
- En matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Le périmètre de cette nouvelle norme comptable est celui de son budget principal et son budget annexe « établissements loretois ».

La Commune de Lorette a adopté un règlement budgétaire et financier par délibération en date du 5 mars 2024.

La rédaction d'un règlement budgétaire et financier a pour premier objectif de rappeler au sein d'un document unique les règles budgétaires, comptables et financières qui s'imposent au quotidien dans la préparation des actes administratifs. Il était à l'époque facultatif de l'adopter.

Cependant depuis le 1^{er} janvier 2026, ce document devient obligatoire pour toutes les communes de plus de 3500 habitants appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57.

Par mail en date du 21 avril 2026, les services de la Préfecture alertent les communes sur le fait que l'adoption du Règlement budgétaire et financier (RBF) doit intervenir avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Le RBF peut être adopté sur la base du règlement intérieur en vigueur lors du précédent mandat (article L 2121-8 du CGCT). Or, la Commune prévoit de voter ses budgets lors de cette même séance. Par conséquent, les services de la Préfecture estiment que le précédent règlement perd son effet à la date du vote des budgets primitifs et qu'il convient de délibérer formellement sur le renouvellement de l'ancien règlement ou sur un nouveau règlement qui peut intervenir lors la même séance mais avant le vote d'une délibération à caractère budgétaire

Après échange avec les services du contrôle de légalité de la Préfecture et pour éviter de fragiliser le vote des budgets primitifs, il a été convenu d'intégrer ce point à l'ordre du jour déjà constitué en invoquant le motif de l'urgence qui doit être accepté par la majorité des membres du conseil municipal.

Ce document a pour objet :

- De décrire les procédures de la collectivité, de les faire connaître avec exactitude et se donne pour objectif de les suivre le plus précisément possible ;
- De créer un référentiel commun et une culture de gestion que les directions et les services de la collectivité se sont appropriés ;
- De rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes ;
- De combler les « vides juridiques », notamment en matière d'autorisation d'engagement (AE), d'autorisation de programme (AP) et de crédit de paiement (CP).

Les mises à jour du Règlement Budgétaire et Financier feront l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire vous propose d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier joint en annexe de la présente délibération, à partir de l'exercice 2026 pour le budget général et le budget des établissements lorettois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 abstentions : MME KERGOT Virginie, M. PORTALLIER Lionel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**



Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 - DCM 2026-04-57

3/3

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

*** * ***

COMMUNE DE LORETTE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. LE BUDGET, UN ACTE POLITIQUE	5
A. L'ARBORESCENCE BUDGÉTAIRE, DÉCLINAISON DES POLITIQUES MUNICIPALES	5
1. <u>LE PROGRAMME</u>	5
2. <u>L'OPERATION</u>	6
B. LE CYCLE BUDGÉTAIRE	6
1. <u>LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u>	6
2. <u>LE BUDGET PRIMITIF</u>	6
3. <u>LES DECISIONS MODIFICATIVES</u>	7
4. <u>LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET L'AFFECTATION DES RESULTATS</u>	7
5. <u>LE COMPTE FINANCIER UNIQUE</u>	7
C. LA GESTION PLURIANNUELLE DES CRÉDITS.....	9
1. <u>DEFINITION</u>	9
2. <u>VOTE</u>	9
3. <u>AFFECTATION</u>	9
4. <u>DUREE DE VIE / CADUCITE</u>	10
a) <u>Affectation</u>	10
b) <u>Engagement comptable</u>	11
c) <u>Liquidation des engagements</u>	11
5. <u>INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LA GESTION PLURIANNUELLE</u>	11
a) <u>Documents de prévision budgétaire</u>	11
b) <u>Le rapport annuel du CFU</u>	11
II. L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	12
A. LA TRANCHE DE FINANCEMENT	12
B. L'ENGAGEMENT COMPTABLE	12
1. <u>DEFINITION</u>	13
2. <u>PROCEDURES D'ENGAGEMENT</u>	13
C. LIQUIDATION ET MANDATEMENT	15
III. LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET OPERATIONS DE FIN D'ANNEE	16
A. GESTION DU PATRIMOINE	16
B. LES PROVISIONS.....	16
C. LES REGIES	17
D. LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS.....	18
E. LA JOURNEE COMPLEMENTAIRES	18
IV. LA GESTION DE LA DETTE.....	19
A. LES GARANTIES D'EMPRUNT	19
B. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE	19
1. <u>GESTION DE LA DETTE</u>	19
2. <u>GESTION DE LA TRESORERIE</u>	20

Introduction

Le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) de la commune de Lorette formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables à la commune.

Ce règlement définit les règles de gestion internes propres à la commune, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Il traite des concepts de base mis en œuvre par la collectivité au travers notamment de l'utilisation du logiciel de gestion financière :

- La présentation budgétaire par le biais d'une segmentation hiérarchisée ;
- La gestion pluriannuelle des crédits d'investissement grâce à l'utilisation de la procédure des autorisations de programme/crédits de paiement (AP/CP) ;
- La comptabilité d'engagement.

Les principaux objectifs de ces règles de gestion sont les suivants :

1. Harmoniser les règles de fonctionnement et la terminologie utilisées ;
2. Anticiper l'impact des actions de la commune sur les exercices futurs ;
3. Réguler les flux financiers de la commune en améliorant le processus de préparation budgétaire et en fiabilisant le suivi de la consommation des crédits.

Le présent règlement ne constitue pas un manuel d'utilisation du logiciel financier ni un guide interne des procédures comptables mais a pour ambition de servir de référence à l'ensemble des questionnements émanant des agents de la commune et des élus municipaux dans l'exercice de leurs missions respectives.

Dans ce cadre, il convient de rappeler que les instructions budgétaires et comptables applicables aux communes permettent de disposer d'un cadre garant de la sincérité et de la fiabilité des comptes.

De plus, le budget de la commune doit respecter les cinq grands principes des finances publiques que sont l'annualité, l'unité, l'universalité, la spécialité et l'équilibre.

1) L'annualité budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées, par l'assemblée délibérante, les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT). Cet exercice est annuel et il couvre l'année civile du 1er janvier au 31 décembre. Il existe des dérogations à ce principe d'annualité tel que la journée complémentaire (journée dite " complémentaire " du 1er janvier au 31 janvier de N + 1) ou encore les autorisations de programme.

2) L'unité budgétaire

La totalité des recettes et des dépenses doit normalement figurer dans un document unique, c'est le principe d'unité budgétaire. Par exception, le budget principal avec les budgets annexes forment le budget de la commune dans son ensemble. Ce principe a pour objectif de donner une vision d'ensemble des ressources et des charges de la commune.

Le budget de la commune de Lorette comprend un budget principal et un budget annexe (Budget des établissements loretois).



3) L'universalité budgétaire

L'ensemble des recettes et des dépenses doivent figurer dans les documents budgétaires. De ce fait, il est interdit de contracter des recettes et des dépenses, c'est-à-dire de compenser une écriture en recette par une dépense ou inversement. De plus, il n'est pas possible d'affecter des recettes à des dépenses précises. L'ensemble des recettes doit financer l'ensemble des dépenses prévues au budget.

4) La spécialité budgétaire

Les crédits doivent être affectés à des dépenses ou des catégories de dépenses définies dans l'autorisation budgétaire. Ce principe de spécialité ne doit pas être confondu avec la règle de non affectation car si les recettes ne doivent pas être affectées, les crédits doivent au contraire l'être avec précision.

5) L'équilibre budgétaire

La loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales, proclame les principes de sincérité et d'équilibre pour permettre une meilleure transparence dans la gestion financière des communes.

Il est défini par l'article L1612-4 du CGCT et est soumis à trois conditions.

« Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. »

Le principe de sincérité a un lien direct avec le principe d'équilibre car le budget est en équilibre réel si les recettes et les dépenses sont évaluées de façon sincère.

En effet, le budget doit être sincère dans sa prévision ce qui signifie que la collectivité doit inscrire l'ensemble des recettes et des dépenses qu'elle compte réaliser selon une estimation aussi fiable que possible.

L'exigence de sincérité relève du réalisme ainsi que du principe de transparence financière. Il est lié à d'autres principes comme la prudence que traduisent notamment les mécanismes de provisions et d'amortissement qui contribue à la maîtrise du risque financier de la commune.

I. LE BUDGET, UN ACTE POLITIQUE

Le budget est l'acte par lequel le Conseil Municipal de la Commune de Lorette prévoit et autorise les dépenses et les recettes d'un exercice.

Il s'exécute selon un calendrier précis et se compose de différents documents budgétaires.

Cet acte de prévision est soumis à des règles de gestion et de présentation issues du Code Général des Collectivités Territoriales et de la nomenclature comptable applicable.

A. L'ARBORESCENCE BUDGETAIRE, DECLINAISON DES POLITIQUES MUNICIPALES

La présentation de l'ensemble des documents budgétaires officiels faisant l'objet d'un vote en assemblée délibérante et d'une transmission au contrôle de légalité doit répondre à un formalisme précis, tant sur la forme que sur le fond.

En effet, le budget se présente sous la forme de deux sections (fonctionnement/investissement) et le montant des dépenses et des recettes de chacune des deux sections doit être équilibré.

Les dépenses et les recettes sont regroupées par chapitre budgétaire, ventilé chacun par article comptable.

Au-delà de cette présentation normalisée, la commune de Lorette a choisi d'organiser sa gestion budgétaire se déclinant de la manière suivante : Programmes/Opérations.

Cette segmentation de crédits (dépenses comme recettes) permet de présenter de manière transparente le budget de la commune dans le but notamment de mieux identifier les politiques menées par la collectivité, mieux appréhender leur coût et faciliter la prise de décision.

1. LE PROGRAMME

Il constitue dans la procédure de préparation budgétaire le niveau d'arbitrages d'inscription des crédits.

Chaque programme peut être composé de crédits de dépenses et de recettes, de crédits de fonctionnement et d'investissement.

Il comporte une ou plusieurs enveloppes de financement en dépenses et en recettes catégorisées de la façon suivante :

- Enveloppe annuelle de dépenses de fonctionnement ;
- Enveloppe annuelle de recettes de fonctionnement ;
- Enveloppe pluriannuelle de dépenses d'investissement : dont les crédits de paiement sont ventilés soit sur deux ans (enveloppes d'autorisation de programme « récurrente ») soit sur la durée complète de réalisation du projet financé par l'enveloppe (enveloppe d'autorisation de programme dite « de projet ») ;
- Enveloppe annuelle de dépenses (pour toutes les dépenses d'investissement ne pouvant être gérées de manière pluriannuelle comme notamment le remboursement en capital de la dette) et de recettes d'investissement.

Chaque enveloppe de financement comprend au minimum une nature « analytique »,

correspondant au croisement entre la présentation par nature et la présentation par fonction des crédits budgétaires.

2. L'OPERATION

Le programme est décliné en opérations qui doivent correspondre à un objet bien défini, récurrent et représenter un montant budgétaire significatif.

La ventilation des crédits de chaque programme au sein des opérations est présentée dans le cadre de la préparation budgétaire mais peut faire l'objet d'une évolution à l'intérieur du même programme, en fonction des besoins de financement sans que l'Assemblée délibérante ait à se prononcer sur cette modification.

Chaque opération est composée d'une ou plusieurs enveloppes de financement présentes dans le programme auquel elles se rattachent.

B. LE CYCLE BUDGETAIRE

Le budget est prévu pour la durée d'un exercice, débutant le 1er janvier et prenant fin le 31 décembre.

Son élaboration ainsi que les différentes décisions qui le font évoluer au cours de l'année sont encadrées par des échéances légales.

Ainsi, comme pour toutes les communes de plus de 3.500 habitants, l'élaboration proprement dite du budget est précédée d'une étape préalable obligatoire constituée par le débat d'orientations budgétaires.

1. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à l'article L.2312-1 du CGCT, la commune de Lorette organise en Conseil Municipal un rapport sur les orientations budgétaires générales de l'exercice et les engagements pluriannuels ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget.

La commune structure notamment son rapport d'orientation budgétaire autour d'un rappel du contexte dans lequel se déroule l'élaboration budgétaire (conjuncture économique, projet de loi de finances) et d'une présentation de la situation spécifique de la commune.

Ce débat de portée générale permet aux élus municipaux d'exprimer leur opinion sur le projet budgétaire d'ensemble et permet au Maire de présenter les choix budgétaires prioritaires pour l'année à venir ainsi que les engagements pluriannuels envisagés.

Il a lieu au plus tôt dix semaines avant le vote du budget primitif.

2. LE BUDGET PRIMITIF

La commune de Lorette s'engage à voter son budget primitif avant le 15 avril de l'exercice.

Conformément à l'exigence de présentation croisée de l'article L.2312-3 du CGCT, le budget primitif et le compte financier unique sont présentés par fonction et sous fonction. La nomenclature fonctionnelle a été conçue comme un instrument d'information destiné à faire apparaître, par

domaines de compétences, les dépenses et les recettes de la commune.

La Commune de Lorette a fait le choix d'un vote par nature avec une présentation fonctionnelle croisée. Le budget est ainsi présenté par chapitres et par articles budgétaires. Il est voté au niveau du chapitre.

3. LES DECISIONS MODIFICATIVES

Au cours de l'exercice budgétaire, les prévisions de dépenses et de recettes formulées au sein du budget primitif peuvent être amenées à évoluer et être revues lors d'une étape budgétaire spécifique dénommée « décision modificative ».

Cette décision, partie intégrante du budget de l'exercice, doit respecter les mêmes règles de présentation et d'adoption que le budget primitif.

4. LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE ET L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le « budget supplémentaire » constitue une décision modificative ayant pour particularité de reprendre les résultats comptables de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire ne peut être adopté par l'Assemblée délibérante qu'après le vote du compte administratif de l'exercice clos.

5. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'Ordonnateur et le Comptable Public sont chargés, ensemble mais chacun dans son rôle, de l'exécution du budget de la commune.

L'Ordonnateur demande l'exécution des recettes et des dépenses. Le Comptable Public, seul chargé du maniement et de la conservation des fonds publics, en assure le recouvrement ou le paiement, après avoir exercé, sous sa responsabilité personnelle et pécuniaire, les contrôles visant à constater la régularité de ces recettes ou de ces dépenses, sans examiner leur opportunité.

L'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 137 de la Loi de Finances pour 2021, permet à quelques collectivités locales volontaires d'expérimenter un compte financier unique (CFU), pour une durée maximale de trois exercices budgétaires. Le compte financier unique constitue un document unique dont la réalisation est partagée entre l'Ordonnateur (Maire) et le Comptable Public, et qui a vocation à se substituer aux comptes administratif et de gestion. Le CFU devient la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ;
- Améliorer la qualité des comptes ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'Ordonnateur et le Comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

La Commune applique le référentiel budgétaire et comptable M57 depuis le 1er janvier 2024, en substitution de l'instruction comptable M14 précédemment en vigueur. À ce titre, l'instruction comptable prévoit, qu'au plus tard pour l'exercice 2026, les collectivités locales et établissements publics locaux appliquant la M57 devront mettre en œuvre le compte financier unique (CFU), qui viendra, alors, remplacer le compte administratif de l'Ordonnateur et le compte de gestion du Comptable Public. Ce CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Maire,

selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif (adoption au plus tard le 30 juin de l'année suivant la clôture de l'exercice et transmission au contrôle de légalité dans les 15 jours de son approbation et au plus tard le 15 juillet de l'exercice N+1). Il prend la forme d'un document commun comprenant, à la fois, les données de l'Ordonnateur et celles du Comptable.

La Commune de Lorette s'est portée candidate à l'expérimentation du dispositif CFU dès l'exercice 2024, afin d'anticiper les difficultés éventuelles de sa mise en œuvre pratique et de bénéficier, dans un contexte moins contraint, de l'assistance des services du Comptable public pour la bonne confection du compte financier. Le CFU retrace, donc, la situation exacte et réelle des finances de la collectivité, à savoir les opérations réalisées lors de l'exercice clos, y compris celles qui y ont été rattachées, et les éventuels restes à réaliser, en dépenses et en recettes.

Le Comptable Public y présente les documents de synthèse de la comptabilité générale, les états d'exécution budgétaire (prévisions/réalisations), ainsi qu'un compte de résultat et un bilan simplifiés. Le Maire joint à ce compte les développements et explications nécessaires pour éclairer le conseil de l'organe délibérant, ainsi que le représentant de l'État chargé du contrôle de légalité et du contrôle budgétaire, et leur permettre d'apprécier ses actes administratifs pendant l'exercice écoulé. Le CFU est publié par voie d'impression et il est mis à disposition du public en mairie.

Le compte financier unique a un caractère obligatoire. S'il n'est pas voté avant le 30 juin et transmis au représentant de l'État dans le département au plus tard le 15 juillet, ce dernier saisit la chambre régionale des comptes du plus proche budget voté par la collectivité. Le CFU se doit d'être sincère. La sincérité des réalisations s'apprécie par comparaison avec les résultats présentés par le Comptable Public au sein du même compte. La sincérité des restes à réaliser s'apprécie par comparaison, d'une part, avec les états joints au CFU et issus de la comptabilité des engagements, pour les dépenses, d'autre part, avec tout document susceptible d'établir la réalité ou le caractère certain de la recette. Le représentant de l'État, dans l'exercice du contrôle de la sincérité du compte financier unique, est habilité à demander la production de ces justifications.

Le CFU est un document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. Il compare, à cette fin

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget ;

- D'autre part, les réalisations constituées par le total des émissions de titres de recettes et des émissions de mandats correspondant à chaque article budgétaire.

Le compte financier unique constate le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat de la section de fonctionnement, ainsi que les restes à réaliser. Il est établi à l'aide de la comptabilité administrative tenue par l'Ordonnateur. Le CFU, retraçant l'exécution du budget, se présente sous la même forme que le budget primitif. Il se divise en deux sections, comprend des états annexes et des balances qui dégagent les résultats de chaque section.

Le CFU présente par colonne distincte et dans l'ordre des chapitres et des articles du budget :

- en recettes

- La nature des recettes rapproche les évaluations des recettes figurant au budget des réalisations effectives ;

- La fixation définitive des sommes à recouvrer d'après les titres justificatifs.

- Les recettes comprennent à la fois les titres émis (réalisations et rattachements) et les recettes afférentes à l'exercice pour lesquelles un titre reste à émettre (restes à réaliser). Ces dernières recettes doivent être justifiées.

- en dépenses

- La nature des dépenses du budget ;

- Le rapprochement entre les ouvertures de crédits figurant au budget et les réalisations effectives ;
Les crédits ou quotes-parts de crédits à annuler, faute d'emploi dans les délais prescrits.

Le montant des crédits de dépenses retracé au CFU couvre à la fois les réalisations effectives, les charges rattachées et les éventuelles dépenses engagées restant à réaliser. Lorsque le budget est voté par nature, le CFU présente par chapitre et article les prévisions et les réalisations. Il comporte en outre :

- Une présentation de l'exécution du budget au niveau du seul résultat de chaque section, pour l'exercice et en cumulé ;
- Une présentation des masses significatives de la section de fonctionnement, au niveau de la comptabilité générale par nature.

C. LA GESTION PLURIANNUELLE DES CREDITS

1. DEFINITION

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité de recourir à la procédure de gestion par autorisations de programmes pour les dépenses d'investissement.

Cette modalité de gestion permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget annuel l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice.

Les autorisations de programme (AP) représentent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque AP se caractérise par :

- Un millésime et une enveloppe de financement AP/AE - CP ;
- Le programme de l'arborescence des politiques municipales auquel elle se rattache ;
- Un échéancier prévisionnel de crédits de paiement. L'égalité suivante est à ce titre toujours vérifiée : le montant total de l'AP est égal à la somme de ses crédits de paiement (CP) échelonnés dans le temps.

Toutes les dépenses réelles d'investissement de la commune, hormis les dépenses liées à la gestion de la dette et les annulations de titres sur les exercices antérieurs peuvent faire l'objet d'une gestion en AP.

La commune de Lorette définit deux types d'AP, qui comportent des règles de gestion distinctes :

- 1) Les AP dites « récurrentes » correspondent aux politiques municipales d'intervention récurrentes dont la réalisation s'échelonne sur deux exercices ;
- 2) Les AP dites de « projet » correspondent à des projets d'envergure, dont la réalisation peut s'échelonner sur plusieurs exercices, voir la durée d'un mandat municipal. Ces AP permettent de retracer le coût global du projet financé.

2. VOTE

La création, révision et clôture des AP, qu'elles soient récurrentes ou de projet, ne peuvent être actées que par un vote en Conseil Municipal.

Le montant d'une AP récurrente peut être révisé (à la hausse comme à la baisse) au cours de l'année



de son vote, lors du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

Le montant d'une AP projet peut être, quant à lui, révisé (à la hausse comme à la baisse) tout au long de la durée de vie de cette AP.

3. AFFECTATION

L'affectation de l'AP, effectuée par l'Assemblée délibérante, doit être réalisée avant tout engagement comptable et juridique. Elle correspond à une décision budgétaire qui matérialise la décision de l'Assemblée de consacrer tout ou partie d'une AP au financement d'une opération (projet/action/marché...).

Cette affectation doit, par principe, être identifiée par un objet, une localisation, un coût et les conditions de sa réalisation.

Le montant affecté ne peut être supérieur au montant de l'AP votée.

Les crédits d'une AP « récurrente » doivent être affectés au cours de l'année budgétaire correspondant à son vote.

Les crédits d'une AP « projet » peuvent faire l'objet de plusieurs affectations tout au long de sa durée de vie.

Pendant la période d'affectation autorisée, l'affectation initiale peut être complétée. Ce complément, sous réserve de la disponibilité des crédits, doit être à nouveau autorisé par un vote de l'Assemblée délibérante.

Toute affectation d'AP peut donner lieu à une annulation :

- Pour sa partie non encore engagée ;
- Pour son montant engagé non encore mandaté (dans ce cas, il faut au préalable annuler l'engagement non utilisé).

L'annulation d'une affectation a pour conséquence :

- D'abonder le montant disponible à l'affectation lorsque cette annulation a lieu l'année du vote de l'AP (pour les AP récurrentes) ;
- Dans le cas contraire, le montant annulé ne peut être utilisé à nouveau.

4. DUREE DE VIE / CADUCITE

Les AP récurrentes sont créées pour deux exercices budgétaires.

Une AP créée au titre de l'exercice N, que ce soit au moment du budget primitif, du budget supplémentaire ou d'une décision modificative, prendra fin le 31 décembre de l'exercice N+1.

Les AP « projet » ont une durée de vie égale maximum à 6 années, cette durée de vie pouvant être revue en fonction de l'avancement du projet.

a) Affectation

- Pour les AP récurrentes, l'affectation ne peut être effectuée au-delà du 31 décembre de l'année au titre de laquelle l'AP a été votée ;

- Pour les AP projet, l'affectation est possible (sous réserve de la disponibilité des crédits) tout au long de sa durée de vie.
- Pour les AP dont la date de caducité d'affectation est dépassée, tout reliquat est gelé entre le 1er janvier N+1 et le vote du CFU de l'exercice achevé.

Au moment du vote du CFU, l'annulation de la totalité des AP non affectées est proposée à l'Assemblée délibérante.

Les échéanciers de crédits de paiement sont ajustés lors du budget supplémentaire suivant le CFU constatant l'annulation du montant des AP non affectées afin que l'égalité relative au montant de l'AP avec l'échéancier de ses CP soit toujours respectée.

b) Engagement comptable

- Pour les AP récurrentes : l'engagement comptable d'une AP affectée doit être effectué avant le 31 décembre de l'année suivant celle de l'affectation (soit pour une AP votée l'année N, le 31 décembre N+1).
- Pour les AP projet, la caducité de l'engagement intervient au 31 décembre de l'année de fin de vie du projet financé, tel que prévu lors de l'ouverture de l'AP projet.

Tout reliquat affecté non engagé au 31 décembre de l'exercice correspondant à la caducité d'engagement est gelé entre le 1er janvier de l'année suivante et le vote du CFU de l'exercice achevé. Au moment du vote du CFU, l'annulation de la totalité des AP affectées non engagées est proposée à l'Assemblée délibérante.

c) Liquidation des engagements

La liquidation des engagements doit également être effectuée avant le 31 décembre de l'année correspondant à la caducité d'engagement.

- Pour les AP récurrentes, une prorogation peut se révéler nécessaire uniquement lorsque des factures relatives à un service fait avant le 31 décembre N+1 n'ont pu être réglées avant la fin de l'exercice comptable concerné. Il s'agit alors d'une dérogation exceptionnelle – et justifiée par les pièces comptables – à la durée de vie standard d'une AP récurrente.
- Pour les AP projet, si l'ensemble des montants engagés n'est pas liquidé à la fin de la durée de vie prévue à l'ouverture de l'AP projet, la durée de vie de l'AP peut être prolongée de façon à régler l'ensemble des prestations attendues.

5. INFORMATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LA GESTION PLURIANNUELLE

La nomenclature budgétaire et comptable appliquée à la commune prévoit que le Règlement Budgétaire et Financier doit préciser les modalités d'information de l'Assemblée délibérante concernant les engagements pluriannuels au cours de l'exercice.

a) Documents de prévision budgétaire

Lors du vote du BP (N+1), l'état reprend l'avancement des AP de l'exercice précédent. Lors du vote du BS et des DM, l'état reprend les individualisations réalisées depuis le début de l'année.

b) Le rapport annuel du CFU

À l'occasion de la présentation des éléments d'exécution budgétaire relatifs à l'exercice N-1, lors

du vote du CFU N-1, un bilan de la gestion pluriannuelle de la collectivité est présenté.

Ce bilan s'appuie sur la présentation de l'annexe budgétaire permettant (notamment) de déterminer le ratio de couverture (AP affectées non mandatées/CP mandatés) des AP affectées prévu par l'instruction budgétaire et comptable M57.

Ce bilan retrace les taux d'individualisation des AP votées au cours de l'exercice, le montant des AP votées non affectées, affectées non engagées et engagées non liquidées, pour l'ensemble des AP « vivantes » au 31 décembre de l'exercice N-1.

II. L'EXECUTION BUDGETAIRE

Le budget voté s'exécute du 1er janvier au 31 décembre de l'année.

Le cycle de l'exécution budgétaire comporte différentes étapes, de la réservation des crédits lorsque la décision de financer une action ou un projet est prise par la collectivité jusqu'à la prise en charge des mandats et titres émis par le Comptable public.

Chacune de ces étapes peut comporter des spécificités de gestion mises en place par la commune dans le respect des règles de la comptabilité publique et plus particulièrement des modalités précisées par la nomenclature budgétaire et comptable applicable.

A. LA TRANCHE DE FINANCEMENT

La tranche de financement correspond au niveau d'affectation des crédits de l'opération.

Elle correspond, dans le logiciel de gestion financière EKSAE, au premier niveau d'exécution budgétaire et s'apparente à une réservation des crédits sur l'opération, ou à un découpage des crédits disponibles avant un engagement comptable.

1) Une tranche peut ainsi correspondre à :

- Une thématique ;
- A un ensemble cohérent de dépenses et de recettes (chantier/marché/dispositif de subventions/phase majeure d'une opération) ;
- Une décision prise par les élus lors de la préparation budgétaire ou au cours de l'année.

2) Une tranche ne doit pas correspondre à :

- Une nature analytique ;
- Un agent ou un service ;
- Un domaine trop fin de gestion.

La création d'une tranche est le préalable indispensable à l'engagement et à la liquidation (ordonnancement) des crédits.

- La tranche de financement est créée à partir d'une enveloppe de financement et d'une opération.
- La tranche est millésimée et globale (c'est-à-dire qu'elle ne possède pas de ventilation par nature analytique ni par exercice budgétaire).
- Elle matérialise en dépenses la limite supérieure pour l'engagement. En recettes, le montant de la tranche est indicatif et le montant engagé peut être supérieur au montant de la tranche.
- La création des tranches de financement relève de la responsabilité des services

gestionnaires. Les tranches sont soumises à la validation de la Direction des Finances, lors de leur création et lors de tout mouvement ultérieur (augmentation ou diminution de tranche).

B. L'ENGAGEMENT COMPTABLE

1. DEFINITION

L'article 51 de la loi du 6 février 1992 codifiée en termes identiques aux articles L. 2342-2, L. 3341-1 et L. 4341-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) oblige l'ordonnateur à tenir une comptabilité des dépenses engagées.

La notion d'engagement comptable permet de garantir qu'aucune décision de nature financière n'est autorisée en l'absence de crédits budgétaires et ainsi d'assurer le respect par la collectivité de ses engagements auprès des tiers.

La tenue d'une comptabilité d'engagement est une obligation qui incombe à l'ordonnateur de la collectivité.

Cette comptabilité d'engagement doit permettre à tout moment de connaître :

- Les crédits ouverts en dépenses et en recettes ;
- Les crédits disponibles à l'engagement,
- Les crédits disponibles au mandatement,
- Les dépenses et recettes réalisées.

Dans le cadre des crédits gérés en AP, l'engagement porte sur l'AP et donc sur les crédits pluriannuels.

Hors gestion en AP, l'engagement porte sur les crédits de paiement inscrits au titre de l'exercice.

D'un point de vue juridique, un engagement est l'acte par lequel la commune crée ou constate à son encontre une obligation qui entraînera une charge (engagement juridique). Il résulte de la signature d'un contrat, d'une convention, d'un bon de commande...

Il est constitué des trois éléments suivants : un montant prévisionnel de dépenses, un tiers concerné par la prestation et une imputation budgétaire (chapitre et article, fonction).

L'engagement comptable est concomitant à l'engagement juridique afin de garantir la disponibilité des crédits.

2. PROCEDURES D'ENGAGEMENT

Tout engagement se matérialise dans l'outil de gestion financière par le choix d'une procédure d'engagement, portant chacune des règles de gestion spécifiques.

Ce choix de procédure dépend notamment du support juridique accompagnant l'engagement comptable.

Les règles de gestion seront en effet différentes selon que l'engagement concerne un accord cadre à bons de commande, des travaux de construction, une subvention à verser à un partenaire extérieur,

ou encore le règlement des intérêts de la dette.

P1 – « un engagement pour une commande »

Cette procédure d'engagement est celle à retenir dans le cadre des commandes passées par la collectivité sans s'appuyer sur un marché « formalisé » et s'appuyant sur un bon de commande unique.

Cette procédure d'engagement peut également être utilisée pour les commandes passées par la collectivité à partir de marchés à bons de commande, et pour lesquels les services souhaitent assurer un suivi financier par le biais de la correspondance exacte entre un bon de commande et un seul et unique engagement.

Les engagements générés à partir de cette procédure ne nécessitent pas la validation préalable de l'engagement par la Direction des Finances.

Un bon de commande, signé par Monsieur le Maire, son représentant ou agent de la Commune de Lorette ayant obtenu une délégation formelle, est cependant nécessaire à la validation de l'engagement créé à partir de cette procédure.

En l'absence de bon de commande signé, l'engagement n'est pas validé et ne peut donc pas être utilisé pour liquider des factures.

P2 – « un engagement pour plusieurs commandes »

Cette procédure permet la création d'un engagement global correspondant au montant du marché ou à un montant prévisionnel établi par le service gestionnaire. Plusieurs commandes peuvent être effectuées à partir de cet engagement, dans la limite du montant engagé.

L'engagement est au préalable validé par la Direction des Finances avant de pouvoir être utilisé pour effectuer des commandes.

Les bons de commande sont rattachés au fur et à mesure de leur création à l'engagement correspondant. Pour être valides, ces bons de commande doivent être signés par Monsieur le Maire ou son représentant ou un cadre ayant délégation de signature pour le faire.

P3 – « un engagement sans bon de commande »

Cette procédure permet la création d'un engagement qui ne nécessite pas la production d'un bon de commande en parallèle pour permettre l'exécution des prestations.

L'engagement ainsi créé par le service gestionnaire est validé par la Direction des Finances et peut ensuite faire l'objet de liquidations sans émission d'un bon de commande.

Sont concernés par cette procédure les engagements liés à des marchés simples (de type travaux ou d'assistance à maîtrise d'ouvrage) ou l'ensemble des subventions versées par la collectivité.

Cette procédure s'applique également pour les dépenses liées au paiement des fluides (électricité, eau, gaz...), des loyers dus par la commune, des taxes et impôts réglés par elle ainsi que pour

l'ensemble des recettes perçues.

Des types d'engagements sont associés à ces procédures et doivent faire l'objet d'un choix lors de la création de l'engagement comptable par le service gestionnaire :

Ces types d'engagement sont à utiliser en fonction des caractéristiques des dépenses et recettes concernées, notamment en fonction de la procédure de marché public utilisée, de la présence d'émissions de factures ou encore le renseignement de références CMP.

C. LIQUIDATION ET MANDATEMENT

Après avoir fait l'objet d'un engagement comptable et juridique, les obligations de payer doivent être liquidées puis mandatées.

1) La liquidation : elle a pour objet de vérifier la réalité de la dette de la collectivité et d'arrêter le montant de la dépense. Elle comporte deux opérations étroitement liées :

1.1) La constatation du service fait : consiste à vérifier la réalité de la dette. Il s'agit de s'assurer que le prestataire retenu par la collectivité a bien accompli les obligations lui incombant. Le service fait doit ainsi être certifié.

La constatation et la certification du service fait sont effectuées par les services gestionnaires au sein de l'outil de gestion financière. Une adaptation des procédures peut être mise en place.

D'une façon générale, le circuit de constatation du service fait est le suivant :

- La *constatation du service fait* est effectuée par l'agent ayant effectivement suivi la réalisation de la prestation, ou son supérieur hiérarchique (chef de service généralement) ;
- La *certification du service fait* est ensuite réalisée par le chef de service concerné ou le directeur (lorsque la constatation a été faite par le chef de service).

1.2) La liquidation proprement dite qui consiste, avant l'ordonnancement de la dépense, à contrôler tous les éléments conduisant au paiement. Elle est effectuée par le service gestionnaire des crédits et conduit à proposer le « mandat » ou le titre de recette après certification du service fait.

2) Le mandatement/ordonnancement : c'est la Direction des Finances qui est chargée de la validation des propositions des mandats et des titres des recettes.

Elle procède pour cela à la vérification de la cohérence et de l'exhaustivité des pièces justificatives obligatoires.

L'ordonnancement de la dépense/recette se matérialise par un mandat/titre établi pour le montant de la liquidation. Il donne l'ordre au comptable public de payer la dette de la collectivité (dépense – mandat) ou de recouvrer les sommes dues à la collectivité (recette – titre). Chaque mandat/titre doit être accompagné des pièces justificatives dont la liste est fixée au Code général des Collectivités Territoriales.

Les mandats, titre et bordereaux sont numérotés par ordre chronologique.

3) Le paiement/recouvrement est ensuite effectué par le comptable public. Le Trésorier effectue les contrôles de régularité suivants :

- Qualité de l'ordonnateur ;
- Disponibilité des crédits ;
- Imputation comptable ;
- Validité de la dépense ;
- Caractère libératoire du règlement

III. LES OPERATIONS FINANCIERES PARTICULIERES ET OPERATIONS DE FIN D'ANNEE

A. GESTION DU PATRIMOINE

Le patrimoine de la collectivité regroupe l'ensemble des biens meubles, immeubles, matériels, immatériels et financiers, en cours de production ou achevés, qui appartiennent à la commune. Ces biens ont été acquis en section d'investissement (comptes de classe 2 du bilan).

Ces éléments de patrimoine font l'objet d'une valorisation comptable et sont inscrits à l'inventaire comptable de la collectivité.

Ce suivi des immobilisations constituant le patrimoine de la commune incombe aussi bien à l'ordonnateur (chargé du recensement des biens et de leur identification par n° d'inventaire) qu'au Comptable public (chargé de la bonne tenue de l'état de l'actif de la collectivité).

D'une manière générale, chaque immobilisation acquise par la commune connaît le cycle comptable suivant :

- 1) *Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine de la commune* : cette entrée est constatée au moment de la liquidation liée à l'acquisition de l'immobilisation. Chaque immobilisation est référencée sous un n° d'inventaire unique, transmis au Trésorier Principal. Ce rattachement de la liquidation à un élément du patrimoine (n° d'inventaire) est obligatoire.
- 2) *Amortissement* : il permet de constater la baisse de la valeur comptable de l'immobilisation, consécutive à l'usage, au temps, à son obsolescence ou à toute autre cause dont les effets sont jugés irréversibles. La durée d'amortissement propre à chaque catégorie de bien est fixée par délibération du Conseil Municipal et fait l'objet d'une annexe aux documents budgétaires. A chaque immobilisation (disposant d'un n° d'inventaire spécifique) correspond un tableau d'amortissement.
L'amortissement se traduit budgétairement par une écriture d'ordre donnant lieu :
 - A une dépense de fonctionnement pour constater la dépréciation du bien par la dotation aux amortissements ;
 - A une recette d'investissement pour provisionner l'éventuel remplacement du bien.
 - Ces deux mouvements (dépense de fonctionnement/recette d'investissement) sont de même montant. La dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire.
- 3) *La sortie de l'immobilisation du patrimoine* qui fait suite à une cession de l'immobilisation (à titre gratuit ou onéreux) ou à une destruction partielle ou totale (mise au rebut ou sinistre). Lors d'une cession d'un bien mobilier ou immobilier, des opérations d'ordre budgétaire (avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable du bien et sa valeur de marché) doivent être comptabilisées.

B. LES PROVISIONS

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan

comptable général. Il s'agit d'une technique comptable qui permet de constater une dépréciation ou un risque ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions constituent une opération d'ordre budgétaire comprenant au budget à la fois une dépense de fonctionnement (la dotation) et une recette d'investissement de même montant (la provision).

Les provisions doivent être constituées dès lors de l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

Dans tous les cas, les provisions doivent figurer au budget primitif (au titre de l'une ou des deux sections) et lorsque la provision concerne un risque nouveau, elle doit être inscrite dès la plus proche décision budgétaire suivant la connaissance du risque.

Une fois le risque écarté ou réalisé, le plus souvent sur un exercice ultérieur, une reprise sur provision.

C. LES REGIES

Seuls les comptables de la direction générale des Finances publiques (trésoriers) sont habilités à régler les dépenses et recettes des collectivités et établissements publics dont ils ont la charge (décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique).

Ce principe connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Cette procédure est notamment destinée à faciliter l'encaissement de recettes et le paiement de dépenses.

Les personnes pouvant être autorisées à manier des fonds publics ont la qualité de régisseur(s) ou de mandataire(s) avec différentes catégories, selon la nature ou la durée de leur intervention.

Les régisseurs et leur(s) mandataire(s) sont nommés par décision de l'ordonnateur de la collectivité territoriale auprès duquel la régie est instituée sur avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie.

Le régisseur nommé est responsable :

- de l'encaissement des recettes dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie de recettes) ;
- du paiement des dépenses dont il a la charge et des contrôles qu'il est tenu d'exercer à cette occasion (régie d'avances) ;
- de la garde et de la conservation des fonds et valeurs qu'il gère (responsabilité en cas de perte ou de vol) ;
- de la conservation des pièces justificatives ;
- de la tenue de la comptabilité.

Il tient une comptabilité exhaustive de l'ensemble de ses opérations qu'il doit justifier périodiquement auprès de l'ordonnateur et du comptable public.

La Trésorerie/SGC Sud Loire a pour rôle de :

- contrôler et viser les arrêtés et décisions adressés par la Direction des Finances ;
- procéder au suivi comptable et administratif des régies de recettes et d'avances ;

- contrôler les régies.

Le régisseur et le mandataire suppléant peuvent voir leur responsabilité engagée sous la forme administrative, pénale, personnelle et pécuniaire.

1 - Responsabilité administrative

Le régisseur est responsable de ses actes conformément aux dispositions des lois et règlements qui fixent son statut.

Il est ainsi soumis à l'ensemble des devoirs qui s'imposent aux agents territoriaux.

Cependant, sa responsabilité personnelle et pécuniaire prévaut. Ainsi, par exemple, s'il lui a été ordonné par un supérieur hiérarchique d'engager une dépense non prévue dans l'acte constitutif d'une régie d'avance, le refus d'obéissance d'un régisseur ne pourra pas être sanctionné, puisque l'obéissance à cet ordre exposerait ce dernier à engager sa responsabilité personnelle et pécuniaire.

2 - Responsabilité pénale

Le régisseur peut faire l'objet de poursuites judiciaires s'il commet des infractions d'ordre pénal à la loi. En particulier, si le régisseur perçoit ou manie irrégulièrement des fonds publics.

3 - Responsabilité personnelle et pécuniaire

La responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs et mandataires suppléants ne peut être mise en jeu directement par le juge des comptes, sauf si le régisseur ou l'un des acteurs de la régie a été déclaré comptable de fait.

Le juge des comptes peut en effet déclarer comptable de fait le régisseur, régulièrement nommé, lorsqu'il exécute des opérations pour lesquelles il n'est pas habilité ainsi que toute personne, qui sans être régulièrement nommée, exerce les fonctions de régisseur.

D. LE RATTACHEMENT DES CHARGES ET DES PRODUITS

Les instructions budgétaires et comptables imposent le respect de la règle de l'annualité budgétaire et du principe de l'indépendance comptable des exercices. Celui-ci correspond à l'introduction du rattachement des charges et de produits dès lors que leur montant peut avoir un impact significatif sur le résultat. Cette obligation concerne la seule section de fonctionnement.

De ce fait, le rattachement suppose trois conditions :

- Le service doit être fait au 31 décembre de l'année n.
- Les sommes en cause doivent être significatives.
- La dépense doit être non récurrente d'une année sur l'autre.

E. LA JOURNEE COMPLEMENTAIRE

La journée complémentaire autorise jusqu'au 31 janvier de l'année n+1 l'émission en section de fonctionnement des titres et des mandats correspondant aux services faits et aux droits acquis au 31 décembre de l'année n.

La période de la journée complémentaire est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire.

La commune de Lorette sur demande de la Trésorerie, limite au strict minimum l'utilisation de cette souplesse.

IV. LA GESTION DE LA DETTE

A. LES GARANTIES D'EMPRUNT

Une garantie d'emprunt est un engagement par lequel la commune accorde sa caution à un organisme dont elle veut faciliter les opérations d'emprunt en garantissant aux prêteurs le remboursement de l'emprunt en cas de défaillance du débiteur.

Conformément à l'article L.2313-1 du CGCT, la commune communique, en annexe des documents budgétaires, les informations suivantes concernant les garanties d'emprunt :

- La liste des organismes au bénéfice desquels la commune a garanti un emprunt,
- Le tableau retraçant l'encours des emprunts garantis.
- La commune est informée annuellement par les établissements de crédit du montant principal et des intérêts restant à courir sur les emprunts qu'elle garantit.
- La redéfinition de conditions financières d'un contrat initial garanti entraîne la nécessité d'une nouvelle garantie et son approbation par une nouvelle délibération.

B. LA GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

1. GESTION DE LA DETTE

Aux termes de l'article L.2337-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes peuvent recourir à l'emprunt.

Le recours à l'emprunt est destiné exclusivement au financement des investissements, qu'il s'agisse d'un équipement spécifique, d'un ensemble de travaux relatifs à cet équipement ou encore d'acquisitions de biens durables considérés comme des immobilisations.

Les emprunts peuvent être globalisés et correspondre à l'ensemble du besoin en financement de la section d'investissement.

En aucun cas l'emprunt ne doit combler un déficit de la section de fonctionnement ou une insuffisance des ressources propres pour financer le remboursement en capital de la dette.

Le recours à l'emprunt relève en principe de la compétence de l'Assemblée délibérante. Toutefois, cette compétence peut être déléguée au Maire (selon l'article L. 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales). La délégation de cette compétence est encadrée.

Le Maire de la commune de Lorette peut ainsi :

- lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations ;
- retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain espéré et des primes et commissions à verser ;
- passer les ordres pour effectuer l'opération arrêtée ;
- résilier l'opération arrêtée ;
- signer les contrats répondant aux conditions posées ;

- définir le type d'amortissement et procéder à un différé d'amortissement ;
- recourir, pour les réaménagements de dette, à la faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable, de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt, d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;
- conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Le Conseil Municipal est tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de cette délégation.

Un rapport annuel est rédigé et présenté au Conseil Municipal. Il retrace l'évolution de l'encours de dette et les opérations réalisées au cours de l'année passée. Ce rapport est présenté au moment de la présentation du compte financier unique de l'année écoulée.

2. GESTION DE LA TRESORERIE

Chaque collectivité territoriale dispose d'un compte au Trésor Public. Ses fonds y sont obligatoirement déposés.

Des disponibilités peuvent apparaître (excédents de trésorerie). Il est interdit de les placer sur un compte bancaire, y compris de la Caisse des Dépôts.

A l'inverse, des besoins de trésorerie peuvent apparaître. Il revient alors à la collectivité de se doter d'outils de gestion de sa trésorerie, afin d'optimiser au mieux l'évolution de celle – ci (son compte au Trésor ne pouvant être déficitaire).

Des lignes de trésorerie permettent de financer le décalage dans le temps entre le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes.

Les crédits concernés par ces outils de gestion de trésorerie ne procurent aucune ressource budgétaire. Ils n'ont pas vocation à financer l'investissement. Ils ne sont donc pas inscrits dans le budget de la collectivité et gérés par le Comptable public sur des comptes financiers de classe 5.

Néanmoins, le recours à ce type d'outils de trésorerie doit être autorisé par le Conseil Municipal, qui doit préciser le montant maximal qui peut être mobilisé.

Le Maire de la commune de Lorette a reçu délégation du Conseil Municipal pour contractualiser l'utilisation d'une ligne de trésorerie, dans le respect du plafond fixé chaque année dans la délibération d'adoption du budget primitif de la commune.

VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-58- VCEU DE SOUTIEN À LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIJA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le

05 MAI 2026

2026-04-58- VŒU DE SOUTIEN À LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Monsieur le Maire vous informe qu'il a reçu une proposition de vœu transmis par le Directeur adjoint de la Mutualité Sociale Agricole du secteur Ardèche, Drôme et Loire afin d'attirer l'attention de M. le Premier Ministre sur la nécessité de conforter les moyens alloués à la mutualité sociale agricole (MSA) dans le cadre des négociations en cours avec le ministère de l'agriculture, le ministère des comptes publics et la direction de la sécurité sociale autour de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2026-2030, qui fixe les objectifs et moyens budgétaires pour les cinq années à venir.

Dans un contexte d'augmentation des cas suivis par les travailleurs sociaux et des appels au réseau Sentinelles et d'un risque accru de suicide pour les agriculteurs comparativement aux autres catégories socioprofessionnelles (plus 46 %) la MSA doit en effet disposer des effectifs humains nécessaires pour mener des actions d'accompagnement et de prévention du mal être agricole, mieux repérer les situations à risque et maintenir son maillage territorial, au plus près des populations agricoles et rurales concernées.

Dans des régions menacées par l'éloignement des services publics, la fragilité des équilibres sociaux et le vieillissement de la population, la MSA constitue bien davantage qu'un organisme de protection sociale. Elle est un acteur de proximité, un partenaire du quotidien, et souvent un point d'appui structurant pour l'action publique locale.

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) Soutenir cette action et s'associer à la Mutualité Sociale Agricole dans ses démarches.
- 2) De soutenir le vœu joint à la présente ;
- 3) De transmettre celui-ci à Monsieur le Premier Ministre ainsi qu'aux parlementaires de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU

VCEU A L'ATTENTION DE MR LE PREMIER MINISTRE

Nous, maires de communes rurales, souhaitons appeler votre attention sur le rôle essentiel joué par la Mutualité sociale agricole (MSA) dans nos territoires, à l'heure où les négociations relatives à sa prochaine convention d'objectifs et de gestion se finalisent.

Dans des régions menacées par l'éloignement des services publics, la fragilité des équilibres sociaux et le vieillissement de la population, la MSA constitue bien davantage qu'un organisme de protection sociale. Elle est un acteur de proximité, un partenaire du quotidien, et souvent un point d'appui structurant pour l'action publique locale.

Sur le terrain, son intervention se déploie à l'échelle des bassins de vie, en lien étroit avec les communes. Elle contribue à organiser des actions de prévention en santé au plus près des habitants, à accompagner les publics fragiles, les familles, les jeunes, à soutenir les aidants, ou encore à lutter contre l'isolement social. Ces initiatives, souvent menées dans des communes de petite taille, reposent sur une coopération concrète avec les élus locaux, les associations et les professionnels de santé.

La MSA participe également à la vitalité de nos territoires à travers des démarches collectives qui favorisent le lien social et l'innovation locale. Qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation ou d'événements visant à renforcer la cohésion sociale, elle agit avec la volonté de mobiliser les acteurs locaux autour d'objectifs partagés.

La MSA s'inscrit également dans des dynamiques de développement territoriaux. Elle accompagne des projets portés par les communes ou les intercommunalités, qu'il s'agisse de maintien de services du quotidien, d'attractivité des territoires, de bien vieillir ou d'accompagnement des transitions agricoles. Dans plusieurs situations, elle intervient en appui à des solutions concrètes permettant de préserver des services essentiels dans nos villages.

Elle joue également un rôle déterminant en matière d'emploi et d'accompagnement des actifs agricoles, en contribuant à l'orientation professionnelle, à la prévention des risques et à l'amélioration des conditions de travail. Là encore, son action s'inscrit dans un écosystème territorial associant collectivités, exploitants et acteurs économiques.

La MSA s'avère tout aussi décisive dans l'accompagnement des crises agricoles, dont les effets se répercutent directement sur nos territoires et sur les habitants qui y vivent et y travaillent. Face aux aléas climatiques, aux crises sanitaires ou aux difficultés économiques que traverse le monde agricole, elle se mobilise pour apporter des réponses rapides et adaptées : dispositifs d'aides individuelles, accompagnement social des exploitants en difficulté, actions de prévention du mal-être et soutien psychologique. En lien avec nous et l'ensemble des acteurs du territoire, elle contribue à repérer les situations les plus fragiles et à coordonner les interventions. Cette capacité à agir dans l'urgence, tout en inscrivant son action dans la durée, constitue un appui essentiel pour préserver l'équilibre économique, social et humain de nos territoires ruraux.

Cette capacité d'intervention fait de la MSA un acteur singulier dans le paysage des politiques publiques. Elle incarne une approche intégrée, fondée sur la proximité, la connaissance fine des territoires et la coopération avec les élus locaux, s'appuyant sur son réseau de délégués élus issus du terrain et représentant l'ensemble du monde agricole.

Au-delà de soutenir les initiatives locales, la MSA constitue également un relais des politiques publiques nationales dans nos territoires. Elle contribue concrètement à leur déploiement. Au-delà de sa participation aux dispositifs France Services ou au programme Villages d'avenir, elle intervient de

manière déterminante dans l'accès aux soins et la lutte contre les déserts médicaux. Nous retenons que votre premier déplacement fût justement consacré à cette préoccupation. Comment dès lors imaginer ne pas conforter la MSA dans ses missions ?

Après avoir fait de la santé mentale la « Grande cause nationale » deux années de suite, il est primordial de consolider les moyens de la MSA qui est également mobilisée sur cet enjeu prioritaire, notamment dans le cadre du plan mal-être agricole ou auprès des jeunes.

Par sa présence de proximité et sa connaissance fine des publics, la MSA permet d'adapter les politiques nationales aux réalités locales et d'en garantir l'effectivité, en lien avec les élus et les acteurs de terrain.

Nous souhaitons, par la présente, réaffirmer avec force notre attachement à ce modèle d'intervention et appeler à des décisions claires pour en garantir la pérennité. Il est aujourd'hui indispensable de conforter les moyens humains et financiers de la MSA, afin de préserver sa présence de proximité et sa capacité d'action au plus près des territoires.

Cela suppose également une reconnaissance pleine et entière de son rôle dans la mise en œuvre des politiques publiques en milieu rural, notamment en matière de santé, de cohésion sociale et de développement local. À défaut, c'est l'équilibre même de ces territoires qui se trouverait fragilisé.

Dans un contexte de tensions croissantes et d'attentes fortes des habitants, les collectivités ne peuvent être laissées seules. Elles ont besoin de partenaires solides, ancrés et engagés. La MSA est de ceux-là, et doit être soutenue comme telle. Nous vous appelons, en conséquence, à prendre toute la mesure de cet enjeu.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-59- VŒU POUR DÉNONCER LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE ET APPELER À UNE MOBILISATION DES COMMUNES DE LA VALLÉE DU GIER

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le 05 MAI 2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-59

1/3

2026-04-59- VŒU POUR DÉNONCER LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE ET APPELER À UNE MOBILISATION DES COMMUNES DE LA VALLÉE DU GIER

Monsieur le Maire vous informe qu'il a été alerté dès le 27 mars 2026 que l'Inspection d'Académie envisageait la fermeture d'une classe de l'école Jean de la Fontaine pour la prochaine rentrée scolaire. Le 31 mars 2026, Monsieur le Maire adressait un courriel à Monsieur DICKELE, inspecteur d'académie afin de défendre la nécessité de maintien de cette 10ème classe, au regard notamment de l'évolution démographique favorable de la commune, de la construction imminente de logements sociaux sur le périmètre de la ZAC COTE GRANGER, l'accueil depuis le début d'année d'une classe de l'IME à l'école Jean de la Fontaine et les difficultés d'apprentissage constatées pour bon nombre d'élèves.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a reçu une proposition de vœu de Monsieur Julien LEQUEUX, le 6 avril 2026 relatif aux fermetures de classe dans la vallée du Gier. Lors du Conseil Municipal du 7 avril 2026, Monsieur le Maire précise qu'il avait annoncé que la transmission de ce vœu était trop tardive pour qu'il ait pu être intégré à cette session.

Monsieur le Maire vous précise qu'il a reçu le 17 avril, un courrier de l'Inspection d'Académie lui confirmant la décision officielle de fermeture de cette classe.

Monsieur le Maire vous propose malgré tout de maintenir la présentation de ce vœu qui prend en compte les grandes lignes du vœu proposé par Monsieur LEQUEUX et les positions que la Ville a prises.

CONSIDÉRANT les annonces récentes de fermetures de classes dans plusieurs écoles du département de la Loire, et notamment dans la vallée du Gier, largement relayées par la presse locale et malheureusement confirmées définitivement par les services de l'Inspection d'Académie ;

CONSIDÉRANT le personnel AESH non remplacé et donc un manque important pour les enfants notifiés en situation de handicap ;

CONSIDÉRANT que ces décisions s'inscrivent dans le cadre de la carte scolaire arrêtée par l'Éducation nationale, sur la base d'indicateurs démographiques et budgétaires ;

CONSIDÉRANT que ces critères, s'ils répondent à une logique nationale, ne prennent pas suffisamment en compte les spécificités de nos territoires, notamment les réalités sociales, les contraintes de mobilité et les besoins éducatifs particuliers ;

CONSIDÉRANT que les fermetures de classes et le manque de personnel AESH entraînent une dégradation des conditions d'apprentissage, avec des effectifs plus élevés par classe, et une moindre capacité d'accompagnement des élèves, en particulier les plus fragiles ;

CONSIDÉRANT que l'école publique constitue un service essentiel à la vitalité de nos communes et à l'égalité des chances ;

CONSIDÉRANT la mobilisation des parents d'élèves, des enseignants et des élus locaux, notamment à Lorette, pour s'opposer à certaines fermetures de classes ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de :

- 1) Exprimer sa désapprobation totale face aux fermetures de classes envisagées dans la vallée du Gier et le non remplacement du personnel AESH entraînant un manque ;

- 2) Affirmer son attachement à une école publique de proximité, garantissant des conditions d'enseignement dignes et adaptées aux besoins des élèves ;
- 3) Affirmer partager la teneur de ses écrits, adressés par mail du mardi 31 mars 2026 à 11h41 à Monsieur DICKELE, Directeur Académique du Département de la Loire. De même les écrits de la part d'un collectif de parents, adressés par mail et lettre recommandé du jeudi 19 mars 2026, restés encore à ce jour sans réponse de la part des administrations ;
- 4) Demander à l'Éducation nationale de réexaminer les décisions de fermeture de classes à l'aune des réalités locales, en intégrant des critères sociaux et territoriaux plus justes et la nomination de personnel AESH ;
- 5) Appeler à une mobilisation collective des communes de la vallée du Gier, afin de porter une position commune et de peser dans le dialogue avec les autorités académiques ;
- 6) Soutenir les actions des communautés éducatives (parents, enseignants, personnels) mobilisées pour la défense d'un enseignement de qualité et des classes menacés ;
- 7) Le mandater pour relayer ce vœu auprès du Directeur académique des services de l'Éducation nationale (DASEN), de Madame la Préfète et des parlementaires de la Loire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-60- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le 05 MAI 2026

Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-60

2026-04-60- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget général de la commune de l'exercice 2025, présentent au 1^{er} janvier 2026 :

☞ Un excédent de fonctionnement de :	824 637, 56 €
☞ Un besoin d'investissement de :	478 857, 38 €

L'excédent d'investissement est de 286 252, 60 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser).

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget principal et de les affecter de la manière suivante :

☞ En recettes au compte R002, la somme de :	424 637, 56 €
☞ En recettes au 1068, la somme de :	400 000, 00 €
☞ En dépenses au compte D001, la somme de :	478 857, 38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

5 Abstentions: MME FAYELLE Chantal (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-61- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le 05 MAI 2026

Hôtel de Ville - Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 - DCM 2026-04-61

1/4

2026-04-61- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

Monsieur le Maire rappelle l'un des principes des finances publiques qui repose sur l'annualité budgétaire. Pour les opérations d'investissement, les collectivités territoriales peuvent utiliser deux techniques :

- L'inscription de la totalité de la dépense la 1ère année, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette méthode nécessite l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement dès la 1ère année, y compris les modalités de financement comme l'emprunt.
- La prévision d'un échéancier dès le début de l'opération qui se décline par une ouverture des crédits budgétaires annuels par tranches.

Il indique que les Autorisations de Programmes (AP) permettent, par une approche pluriannuelle, d'identifier les « budgets de projets », valorisés ensuite chaque année par Crédits de Paiement (CP).

Monsieur le Maire ajoute que la procédure des AP/CP constitue une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet, en dissociant l'engagement pluriannuel des investissements de l'équilibre budgétaire annuel, de limiter le recours aux reports d'investissement.

L'équilibre budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls CP. Il explique que chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des CP correspondants, ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face : subvention, autofinancement, emprunt, FCTVA.

Les AP/CP facilitent la gestion des investissements pluriannuels. Ils sont régis par l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils permettent « un allègement » du budget et une présentation plus simple, mais nécessitent un suivi rigoureux :

- Les AP sont les limites supérieures des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles sont sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.
- Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées, pour couvrir des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement correspondantes.

Il précise que la mise en place et le suivi annuel des AP/CP fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, distincte de celle du budget. La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense, ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès cette délibération, l'exécution peut commencer, par la signature d'un marché par exemple.

Les AP et les CP peuvent être révisés : le budget de l'année en cours reprend les CP (dépenses et ressources) révisés. Les CP pourront être votés par chapitre ou par opération conformément au budget global. Le suivi des AP/CP se fait à chaque étape budgétaire (BP, DM, CA) dans un souci de communication, de suivi (révision, annulation, répartition dans le temps) et de rigueur.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2022-04-38 du 13 avril 2022, la Commune de Lorette a mis en place cette procédure notamment pour le programme d'investissement suivant : Médiathèque et restaurant scolaire et par délibération n°2024-04-50 du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024 pour le Théâtre du Canal.

N° et intitulé de l'AP (TTC)	AP votée y compris ajustement	CP antérieurs (réalisation N-1)	CP ouverts (RAR de l'exercice N-1)	CP ouverts au titre de l'année N	Restes à financer de l'exercice N+1
Médiathèque et restaurant scolaire	2 518 270 €	2 441 326 <u>Recettes :</u> SEM : 298 424, 14 DETR : 54 274 Région : 83 488, 33 FCTVA : 192 032, 61 DRAC : 364 074	26 943, 39 <u>*Recettes :</u> CAF : 127 036 SEM : 298 424,14 DETR : 126 638 Départ. : 80 000 Région : 316 511, 67	50 000 <u>*Recettes :</u> FCTVA : 208 442, 51	0, 00 <u>*Recettes :</u> FCTVA : 12 621, 79
Théâtre du Canal	6 330 000 €	991 547 <u>*Recettes :</u> SEM : 1 077 946,95 FCTVA : 103 384, 57	107 014, 16	2 303 932 <u>*Recettes :</u> SEM : 800 971, 16 Départ : 173 300 FCTVA : 59 268, 80	2 927 506, 84 <u>*Recettes :</u> SEM : 276 975, 79 FCTVA : 875 719, 8

* recettes certaines (délivrance d'un arrêté ou signature d'une convention d'attribution)

Monsieur le Maire vous propose de :

- CONFIRMER le principe de mise en place des Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement (AP/CP) ;
- APPROUVER la révision pour l'exercice 2026 des autorisations de programme « Médiathèque et restaurant scolaire » et « Théâtre du Canal » telles que détaillées ci-dessus ;
- L'AUTORISER lui, ou son représentant, à engager les dépenses des deux opérations précitées, à hauteur de l'autorisation de programme et à mandater les dépenses afférentes ;
- PRÉCISER que les crédits de paiement de 2026 et les seules recettes certaines (avec signature d'une convention ou délivrance d'un arrêté attributif) seront inscrits au budget 2026 sur les deux opérations concernées.

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 - DCM 2026-04-61

3/4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

5 Abstentions : MME FAYELLE Chantal (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-62- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le 05 MAI 2026
Affiché le

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-62

1/8

2026-04-62- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2026, du budget général de la Commune, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de : **6 148 496, 28 €**

⇒ En section d'investissement à la somme de : **4 859 105, 06 €**

Monsieur le Maire vous rappelle que le budget primitif est un acte de prévision et d'autorisation.

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre et de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% en section de fonctionnement et 7,5% en section d'investissement, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

5 votes « CONTRE » : MME FAYELLE Chantal (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles.

CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026

Le Maire,
Gérard TARDY



Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU

NOTE SYNTHÉTIQUE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET GÉNÉRAL 2026

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011)

Lors du débat des orientations budgétaires, elles ont été fixées au montant réalisé en 2025, réajusté aux charges réellement rattachées à l'exercice, auquel un taux de +0.8% de revalorisation a été appliqué. Le budget primitif reprend ce principe.

Les charges à caractère général correspondent aux dépenses nécessaires au fonctionnement courant des services de la collectivité. Le chapitre 011 regroupe principalement les achats de fournitures et consommables (fournitures administratives, produits d'entretien, petit matériel, fournitures scolaires, carburant, fluides, énergie..), l'entretien et maintenance (réparations des bâtiments communaux, maintenance informatique, entretien des véhicules, des bâtiments et des espaces verts, maintenance des équipements techniques...), des prestations de services extérieures (nettoyage des locaux, contrats de maintenance, d'honoraires d'avocats, experts, études, et de locations mobilières ou immobilières, des déplacements et frais divers (missions et déplacements, réception, frais postaux et télécommunications, assurances) et d'autres dépenses courantes (documentation, frais de formations, taxes diverses liées au fonctionnement).

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Lors du débat des orientations budgétaires, elles ont été fixées au montant réalisé en 2025, auquel un taux de +0.8% de revalorisation a été appliqué.

Les charges de personnel sont constituées des :

- Rémunérations aux agents (de l'article 64111 au 64131) ;
- Cotisations aux organismes – caisse de retraite, URSSAF, ASSEDIC, FNAL... (de l'article 6451 à 6454 et 6331 à 6336)
- Prestations payées par la Commune : assurance du personnel, agent de prévention, médecine du travail, pharmacie, ticket restaurants, FIPHP (de l'article 6455 à 6488).
- Recours à l'intérim – CONVERGENCE (article 6218)

Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

En 2026, il est prévu de les maintenir globalement au même niveau qu'en 2025.

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 65311), les frais de missions (article 65312), les cotisations (articles 65313 et 65314) et les frais obligatoires de formation (article 65315).

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS. Le montant en 2026 sera supérieur à celui réglé en 2025.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65561). Montant maintenu
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 65736211). Cette subvention a déjà été votée par le CCAS. Le montant est maintenu.
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier à la Grand-Croix.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent (environ 160 000 € - attributions encore non effectuées) aux association communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 65748).

Une subvention d'équilibre de 14 735, 15 € est prévue pour financer le déficit du budget des établissements loretois (article 657351).

Les charges anciennement dites exceptionnelles (au chapitre 67) sont désormais mandatées au chapitre 65. Elles sont comparables par rapport à celles votées pour 2025, et sont notamment constituées :

- De « bourses et aides » (articles 65131 et 65134) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac...
- De « autres secours » (article 65138) notamment participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.
- Une provision identique à 2025 est prévue pour l'extinction de créances admises en non-valeur.

Au chapitre 66, apparaissent les **charges d'intérêts** des emprunts en cours. Le détail est fixé dans les annexes financières de la maquette jointe.

Une provision supplémentaire de 512.15 € est prévue au chapitre 68, pour risque d'impayés de loyers ou autres produits.

Virement de la section de fonctionnement (023) pour 719 387, 45 €- s'équilibre en recette d'investissement (021). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (042) pour 256 713, 24 € - s'équilibre en recette d'investissement (040).

Les recettes de fonctionnement

Les produits de gestion courante

Produits des services :

Le calcul de leur montant estimatif a été défini lors du Débat des Orientations Budgétaires.

Article	Descriptif	Montant
Article 70311	Vente de concession au cimetière communal	12 305,00 €
Article 70323	Redevance d'occupation du domaine public	4 110,00 €
Article 7062	Billetterie de la saison culturelle	57 359,00 €
	Droit d'entrée Médiathèque	1 720,00 €
Article 70632	Billetterie Baignade Naturelle	91 300,00 €
	ALSH/Périscolaire	81 365,50 €
Article 706888	Cantine scolaire*	112 537,00 €
Article 7083	Panneaux publicitaires*	1 444,00 €
Article 708422	Charges de personnel au Budget annexe	9 072,00 €

*Un léger réajustement par rapport au DOB tenant compte de rattachement de charge a été opéré (ce sont les montants réellement perçus pour 2025 qui ont été pris en compte)

Les produits des immeubles et autres produits de gestion (article 752)

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville à savoir :

- 4 box sis rue Jean Moulin (derrière les locaux de la Poste) ;
- 2 appartements, rue Fleury Thévenet (ex. logement des instituteurs) ;
- 1 local au Département de la Loire, sis 51 rue Jean Jaurès (1^{er} étage) ;
- 1 local associatif Club du Chien (complexe sportif) ;
- Les jardins familiaux des Blondières ;
- 1 local au SIAMVG, Place du III^{ème} Millénaire ;
- 1 local à la Poste, sis 87 rue Jean Jaurès ;

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

Le prévisionnel 2026 s'est basé sur le réalisé en 2025.

Les produits des impôts, des taxes et des dotations : *Le calcul de leur montant estimatif a été défini lors du Débat des Orientations Budgétaires. Ils s'appuient sur l'état 1259 de l'administration fiscale.*

Article	Descriptif	Montant
Article 73111	Taxes foncières et d'habitation versées par contribuables	2 349 035€
Article 73118	Autres contributions directes	1 958 €
Article 73211	Attribution de compensation reversée par SEM	1 349 262 €
Article 73212	Dotation de solidarité communautaire versée par SEM	150 161 €
Article 73221	FNGIR versé par l'Etat	8 344 €
Article 732221	FPIC versé par SEM	90 539 €
Article 73141	Accise sur l'électricité versée par les usagers	85 362 €
Article 73123	Taxe additionnelle aux droits de mutation Département	36 729 €
Article 74111	Dotation forfaitaire de fonctionnement versée par l'Etat	411 311 €
Article 741121	Dotation de solidarité rurale versée par l'Etat	101 831 €
Article 741127	Dotation nationale de péréquation	392 €
Article 742	Dotation aux élus locaux	408 €
Article 744	FCTVA sur certaines dépenses de fonctionnement	37 737 €
Article 74718	Autres participations de l'Etat (not. Cantine à 1 €)	30 377 €
Article 74741	Versement communes – notamment dérogation scolaire	2 425 €
Article 74751	Reversement SEM – notamment restitution voirie	17 555 €
Article 747888	Autres organismes notamment CAF et MSA	308 321 €
Article 74833	Compensation Exonération Taxe foncière et d'habitation	211 878 €

Autres produits exceptionnels

A l'article 75888, s'agrège notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant. Il conviendra désormais avec la nouvelle nomenclature M57 d'y introduire des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées. Ce chapitre sera abondé dès que des recettes seront réellement perçues (il a été abondé notamment des produits des assurances perçus sur le 1^{er} trimestre 2026).

Au chapitre 013, la Ville perçoit directement les Indemnités Journalières de la Sécurité sociale pour les agents malades contractuels ou titulaires (-28h/semaine) ainsi que des remboursements du Centre de Gestion de la Loire. Le produit prévu en 2026 tient compte du réalisé 2025 + 0.8 %

Au chapitre 77, la Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles.

Le résultat reporté de l'exercice précédent est de 424 637, 56 € (R002).

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers programmés

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23
- Les dotations au chapitre 10
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16
- Les avances de trésorerie au chapitre 27

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Article	Descriptif	Montant
Article 2051	Concessions, droits similaires (provisions)	10 000, 00 €
	Logiciel (provision)	10 000, 00 €

Subventions d'équipement

Article	Descriptif	Montant
Article 2041412	Bâtiments et installations	12 079, 00 €
	Réhabilitation Halle Emile Soulier (emprunt)	12 079, 00 €
Article 2041582	Autres groupements	41 529, 26 €
	Subvention équilibre Budget annexe	41 529, 26 €
Article 20422	Bâtiments et installations (provision Opération Façades)	50 000, 00 €

Immobilisations corporelles (hors restes à réaliser)

Article	Descriptif	Montant
Article 2111	Terrains nus	5 000, 00 €
	Achat jardins Ménagerie + divers	5 000, 00 €
Article 21351	Installations générales- Bâtiments publics	200 000, 00 €
Article 2152	Installations de voirie	75 382, 00 €
	Travaux divers de voirie	75 382, 00 €
Article 21533	Réseaux câblés	130 000, 00 €
	Eclairage public - programme annuel	70 000, 00 €
	Vidéoprotection	60 000, 00 €
Article 21838	Matériel informatique	10 000, 00 €
	Divers (poste informatique...)	10 000, 00 €
Article 2312	Agencements et aménagement de terrains	124 618, 00 €
	Travaux divers sur terrains	124 618, 00 €
Article 2313	Constructions	2 403 932, 00 €
	Construction d'une nouvelle cantine (tranche 2026) - hors RAR	15 000, 00 €
	Aménagement Médiathèque (tranche 2026) - hors RAR	35 000, 00 €
	Aménagement Théâtre du Canal (tranche 2026) hors RAR	2 303 932, 00 €
	Ecole de musique (études)	50 000, 00 €
Article 2315	Installations matériels et outillage	550 000, 00 €
	Fonçage sous voie ferrée	550 000, 00 €
Article 27	Avances immobilisations financières	350 000, 00 €
	Avances ZAC COTE GRANGER (NOVIM)	350 000, 00 €

Autres charges d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) est détaillé dans l'annexe IV. Le montant porté à l'article 165 (dépôts et cautionnements) est identique à celui en recettes d'investissement.

Les recettes d'investissement

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, la Ville prévoit les recettes d'investissement suivantes :

FCTVA (10222) -Fonds de compensation de la Taxe sur la valeur ajoutée - pour 359 803 €. Ce fonds est versé par l'Etat en compensation partielle (16,404%) de la TVA payée sur certains investissements. Calcul sur une estimation à partir du réalisé 2025.

Taxe d'aménagement (10226) pour 12 124 € sur la base des produits estimés à partir des états adressés à la Commune.

Emprunt bancaire (1641) – prêt relais de 1 000 000 €. Il a déjà été souscrit fin 2025, rattaché et encaissé au budget 2026.

Dépôts et cautionnements (165) de 4 126 € - s'équilibrent en dépense d'investissement

Virement de la section de fonctionnement (021) pour 719 387,45 €- s'équilibre en dépense de fonctionnement (023). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (040) pour 256 713, 24 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement.

Subventions d'investissement hors RAR pour

- **Département (1323)** : Théâtre (173 300 €)
- **Métropole (13251)** : Plan de relance - métropolitain Projet 3 (Théâtre Provision 2026 : 800 971, 16 €)

Focus sur l'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 3 925 604, 03 € + 1 000 000 € pour un prêt relais.

La Ville devra rembourser en 2026, 203 469, 27 € de capital et régler 129 043, 77 € d'intérêts, soit un total de 332 513, 04 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**VILLE DE LORETTE (NFC)
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21420123800091
Poste comptable : TRESORERIE SGC LOIRE SUD

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	80
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	81
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	82
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	86
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	109
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	114
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	116

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	117
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	118
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	119
B3.1 - Etat des provisions constituées	120
B3.2 - Etalement des provisions	122
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	123
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	124
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	126
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	130
B11.2 - Liste des établissements publics créés	131
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	132
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	133
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	134
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	135
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	137

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	4951

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	5373074

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1045
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1156
3	Dépenses d'équipement brut / population	648
4	Encours de dette / population (2) (3)	995
5	DGF / population	107
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	46.5%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	93.9%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	56.1%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	86.1%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5.2%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans »

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé » : Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	8 085 006,59	7 411 669,52	1 019 117,25	A1	345 780,18
Investissement	2 773 205,69	1 695 932,58	598 415,73	A2	-478 857,38
Fonctionnement	5 311 800,90	5 715 736,94	420 701,52	A3	824 637,56

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses		Recettes		Solde (B)	
TOTAL des RAR	I + II	199 570,23	III + IV	964 680,21	B1	765 109,98
Investissement	I	199 570,23	III	964 680,21	B2	765 109,98
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 110 890,16
Investissement	A2 + B2	286 252,60
Fonctionnement	A3 + B3	824 637,56

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 199 570,23
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	21 966,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	177 603,85
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 964 680,21
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	964 680,21
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 180 677,45	3 894 424,85
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	199 570,23	964 680,21
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 478 857,38	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	4 859 105,06	4 859 105,06
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	6 148 496,28	5 723 858,72
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 424 637,56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	6 148 496,28	6 148 496,28
	TOTAL DU BUDGET (4)	11 007 601,34	11 007 601,34

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
1	MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	23	50 000,00
2	THEATRE DU CANAL	23	2 302 932,00
TOTAL			2 352 932,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	2 352 932,00
----------------------	---------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	17 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	156 665,06	0,00	103 608,45	103 608,45	103 608,45
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	684 729,99	21 966,38	420 382,00	420 382,00	442 348,38
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	3 782 987,56	177 603,85	3 078 550,00	3 078 550,00	3 256 153,85
Total des dépenses d'équipement		4 641 382,61	199 570,23	3 612 540,45	3 612 540,45	3 812 110,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	188 035,12	0,00	207 595,27	207 595,27	207 595,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
Total des dépenses financières		188 035,12	0,00	557 595,27	557 595,27	557 595,27
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 829 417,73	199 570,23	4 170 135,72	4 170 135,72	4 369 705,95

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73
041	Opérations patrimoniales (7)	9 318,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		14 170,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73

TOTAL	4 843 588,56	199 570,23	4 180 677,45	4 180 677,45	4 380 247,68
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	478 857,38
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 859 105,06
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 134 292,45	964 680,21	974 271,16	974 271,16	1 938 951,37
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	2 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 134 292,45	964 680,21	1 974 271,16	1 974 271,16	2 938 951,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	312 636,15	0,00	371 927,00	371 927,00	371 927,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	400 000,00	400 000,00	400 000,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	4 126,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
Total des recettes financières		316 762,15	0,00	944 053,00	944 053,00	944 053,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 451 054,60	964 680,21	2 918 324,16	2 918 324,16	3 883 004,37

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	532 751,57		719 387,45	719 387,45	719 387,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	252 048,66		256 713,24	256 713,24	256 713,24
041	Opérations patrimoniales (10)	9 318,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		794 118,23		976 100,69	976 100,69	976 100,69

TOTAL	4 245 172,83	964 680,21	3 894 424,85	3 894 424,85	4 859 105,06
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 859 105,06
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	965 558,96
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 157 774,75	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48	1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 385 278,00	0,00	2 404 270,32	2 404 270,32	2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	690 017,82	0,00	696 158,10	696 158,10	696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		5 233 070,57	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90	5 040 477,90
66	Charges financières	92 150,44	0,00	131 405,54	131 405,54	131 405,54
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 518,71		512,15	512,15	512,15
Total des dépenses réelles de fonctionnement		5 334 739,72	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59	5 172 395,59

023	Virement à la section d'investissement (4)	532 751,57		719 387,45	719 387,45	719 387,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	252 048,66		256 713,24	256 713,24	256 713,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		784 800,23		976 100,69	976 100,69	976 100,69

TOTAL	6 119 539,95	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28	6 148 496,28
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	19 269,49	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	292 211,47	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 635 015,02	0,00	1 635 035,00	1 635 035,00	1 635 035,00
731	Fiscalité locale	2 407 319,00	0,00	2 436 355,00	2 436 355,00	2 436 355,00
74	Dotations et participations (3)	1 183 717,96	0,00	1 122 235,00	1 122 235,00	1 122 235,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	130 860,68	0,00	118 967,99	118 967,99	118 967,99
Total des recettes de gestion courante		5 668 393,62	0,00	5 711 316,99	5 711 316,99	5 711 316,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	25 591,98	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		5 693 985,60	0,00	5 713 316,99	5 713 316,99	5 713 316,99

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73

TOTAL	5 698 838,43	0,00	5 723 858,72	5 723 858,72	5 723 858,72
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	424 637,56
---	-------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	965 558,96
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	10 541,73	10 541,73
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	207 595,27	0,00	207 595,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	10 000,00	0,00	10 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	103 608,45	0,00	103 608,45
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	442 348,38	0,00	442 348,38
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 256 153,85	0,00	3 256 153,85
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	350 000,00	0,00	350 000,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 369 705,95	10 541,73	4 380 247,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	478 857,38
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 859 105,06
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 940 049,48		1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	2 404 270,32		2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	696 158,10	0,00	696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	131 405,54	0,00	131 405,54
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	512,15	256 713,24	257 225,39
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		719 387,45	719 387,45
Dépenses de fonctionnement – Total		5 172 395,59	976 100,69	6 148 496,28

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	371 927,00	0,00	371 927,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 938 951,37	0,00	1 938 951,37
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 004 126,00	0,00	1 004 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		256 713,24	256 713,24
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		719 387,45	719 387,45
024	Produits des cessions d'immobilisations	168 000,00		168 000,00
Recettes d'investissement – Total		3 483 004,37	976 100,69	4 459 105,06

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	400 000,00
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 859 105,06
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	27 324,00		27 324,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	371 400,00		371 400,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 635 035,00		1 635 035,00
731	Fiscalité locale	2 436 355,00		2 436 355,00
74	Dotations et participations (8)	1 122 235,00		1 122 235,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	118 967,99	0,00	118 967,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	2 000,00	10 541,73	12 541,73
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		5 713 316,99	10 541,73	5 723 858,72

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			424 637,56
			=
		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 148 496,28

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	4 843 588,56	199 570,23	2 302 932,00	4 180 677,45	4 180 677,45	0,00	4 180 677,45	4 380 247,68
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	156 665,06	0,00	0,00	103 608,45	103 608,45	0,00	103 608,45	103 608,45
21 Immobilisations corporelles	684 729,99	21 966,38	0,00	420 382,00	420 382,00	0,00	420 382,00	442 348,38
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	3 782 987,56	177 603,85	0,00	3 078 550,00	3 078 550,00	0,00	3 078 550,00	3 256 153,85
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	2 302 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	4 641 382,61	199 570,23	2 302 932,00	3 612 540,45	3 612 540,45	0,00	3 612 540,45	3 812 110,68
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	188 035,12	0,00		207 595,27	207 595,27		207 595,27	207 595,27
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	188 035,12	0,00	0,00	557 595,27	557 595,27	0,00	557 595,27	557 595,27
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	4 829 417,73	199 570,23	2 302 932,00	4 170 135,72	4 170 135,72	0,00	4 170 135,72	4 369 705,95
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 852,83			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73
041 Opérations patrimoniales (7)	9 318,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	14 170,83			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	478 857,38
--	------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	4 859 105,06
---	---------------------

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042)
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		4 245 172,83	964 680,21	3 494 424,85	3 494 424,85	4 459 105,06
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 134 292,45	964 680,21	974 271,16	974 271,16	1 938 951,37
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 134 292,45	964 680,21	1 974 271,16	1 974 271,16	2 938 951,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	312 636,15	0,00	371 927,00	371 927,00	371 927,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 126,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
Total des recettes financières		316 762,15	0,00	544 053,00	544 053,00	544 053,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 451 054,60	964 680,21	2 518 324,16	2 518 324,16	3 483 004,37
021	Virement de la section de fonctionnement	532 751,57		719 387,45	719 387,45	719 387,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	252 048,66		256 713,24	256 713,24	256 713,24
041	Opérations patrimoniales (6)	9 318,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		794 118,23		976 100,69	976 100,69	976 100,69

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	400 000,00
---------------------------------------	-------------------

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					4 859 105,06

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
		I			II			III = I + II	
TOTAL	4 843 588,56	199 570,23	2 302 932,00	4 180 677,45	4 180 677,45	0,00	4 180 677,45	4 380 247,68	
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
2031	Frais d'études	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
2051	Concessions, droits similaires	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
2088	Autres immobilisations incorporelles	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées (9)	156 665,06	0,00	0,00	103 608,45	103 608,45	0,00	103 608,45	
2041412	Subv. Cne GFP : Bâtiments, installations	67 877,42	0,00		12 079,19	12 079,19	0,00	12 079,19	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat*	66 588,27	0,00		41 529,26	41 529,26	0,00	41 529,26	
20422	Privé : Bâtiments, installations	22 199,37	0,00		50 000,00	50 000,00	0,00	50 000,00	
21	Immobilisations corporelles	684 729,99	21 966,38	0,00	420 382,00	420 382,00	0,00	420 382,00	
2111	Terrains nus	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	
2112	Terrains de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
2118	Autres terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	4 820,40		0,00	0,00	0,00	4 820,40	
21351	Bâtiments publics	331 729,99	2 767,94		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	
2152	Installations de voirie	50 000,00	0,00		75 382,00	75 382,00	0,00	75 382,00	
21533	Réseaux câblés	85 000,00	0,00		130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
21838	Autre matériel informatique	20 000,00	10 819,92		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	141 800,00	1 516,62		0,00	0,00	0,00	0,00	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	21 200,00	785,42		0,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000,00	1 256,08		0,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	immobilisations en cours (sauf 2324)	3 782 987,56	177 603,85	0,00	3 078 550,00	3 078 550,00	0,00	3 078 550,00	3 256 153,85
2312	Agencements et aménagements de terrains	354 927,86	41 952,00		124 618,00	124 618,00	0,00	124 618,00	166 570,00
2313	Constructions	2 783 139,70	133 957,45		2 403 932,00	2 403 932,00	0,00	2 403 932,00	2 537 889,45
2315	Install., matériel et outill. technique	294 920,00	1 694,40		550 000,00	550 000,00	0,00	550 000,00	551 694,40
238	Avances commandes immo corporelles	350 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	2 302 932,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	4 641 382,61	199 570,23	2 302 932,00	3 612 540,45	3 612 540,45	0,00	3 612 540,45	3 812 110,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	188 035,12	0,00		207 595,27	207 595,27		207 595,27	207 595,27
1641	Emprunts en euros	183 909,12	0,00		203 469,27	203 469,27		203 469,27	203 469,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 126,00	0,00		4 126,00	4 126,00		4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
2764	Créances/particuliers, pers. droit privé	0,00	0,00		350 000,00	350 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	188 035,12	0,00	0,00	557 595,27	557 595,27	0,00	557 595,27	557 595,27
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	4 829 417,73	199 570,23	2 302 932,00	4 170 135,72	4 170 135,72	0,00	4 170 135,72	4 369 705,95

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	4 852,83			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73
	Reprise sur autofinancement antérieur	4 852,83			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	1 259,50			4 871,73	4 871,73		4 871,73	4 871,73
13912	Subv. transf. Régions	218,33			200,00	200,00		200,00	200,00
13913	Subv. transf. Départements	2 250,00			1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	1 125,00			4 070,00	4 070,00		4 070,00	4 070,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	9 318,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2111	Terrains nus	552,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2313	Constructions	8 766,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		14 170,83			10 541,73	10 541,73		10 541,73	10 541,73

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		4 245 172,83	964 680,21	3 494 424,85	3 494 424,85	4 459 105,06
		I			II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 134 292,45	964 680,21	974 271,16	974 271,16	1 938 951,37
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	42 442,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	3 000,00	316 511,67	0,00	0,00	316 511,67
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	127 538,00	126 638,40	0,00	0,00	126 638,40
1322	Subv. non transf. Régions	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	92 000,00	92 000,00	173 300,00	173 300,00	265 300,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	306 555,45	298 424,14	800 971,16	800 971,16	1 099 395,30
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	162 757,00	131 106,00	0,00	0,00	131 106,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	2 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
1641	Emprunts en euros	2 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 134 292,45	964 680,21	1 974 271,16	1 974 271,16	2 938 951,37
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	312 636,15	0,00	371 927,00	371 927,00	371 927,00
10222	FCTVA	300 512,00	0,00	359 803,00	359 803,00	359 803,00
10226	Taxe d'aménagement	12 124,15	0,00	12 124,00	12 124,00	12 124,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	4 126,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 126,00	0,00	4 126,00	4 126,00	4 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	168 000,00	168 000,00	168 000,00
Total des recettes financières		316 762,15	0,00	544 053,00	544 053,00	544 053,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		3 451 054,60	964 680,21	2 518 324,16	2 518 324,16	3 483 004,37

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
021	Virement de la section de fonctionnement	532 751,57		719 387,45	719 387,45	719 387,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	252 048,66		256 713,24	256 713,24	256 713,24
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	540,00		0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	1 520,90		0,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	5 802,51		10 331,78	10 331,78	10 331,78
2804114	Voie	500,00		500,00	500,00	500,00
28041412	Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations	10 939,68		11 382,47	11 382,47	11 382,47
28041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	617,54		0,00	0,00	0,00
280415332	ADM : Bâtiments, installations	18 657,48		18 657,48	18 657,48	18 657,48
28041581	Autres grpts-Biens mob., mat. et études	1 740,05		1 740,05	1 740,05	1 740,05
28041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	834,47		1 020,66	1 020,66	1 020,66
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	987,37		987,37	987,37	987,37
280422	Privé - Bâtiments et installations	17 385,05		17 460,03	17 460,03	17 460,03
2804422	Sub nat privé - Bât. et installations	13 811,54		13 811,54	13 811,54	13 811,54
2805	Licences, logiciels, droits similaires	4 615,17		633,51	633,51	633,51
28068	Autres immobilisations incorporelles	1 880,07		1 880,07	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	4 043,50		4 043,50	4 043,50	4 043,50
28128	Autres aménagements de terrains	4 483,77		6 640,91	6 640,91	6 640,91
281314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	12 843,41		24 456,90	24 456,90	24 456,90
281351	Bâtiments publics	23 689,85		22 548,99	22 548,99	22 548,99
28151	Réseaux de voirie	503,48		5 670,92	5 670,92	5 670,92
28152	Installations de voirie	976,24		3 265,76	3 265,76	3 265,76
281533	Réseaux câblés	349,10		2 963,25	2 963,25	2 963,25
281568	Autre matériel, outillage incendie	277,78		1 191,62	1 191,62	1 191,62
2815731	Matériel roulant	2 815,04		2 815,04	2 815,04	2 815,04
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	83,12		134,24	134,24	134,24
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	1 772,04		0,00	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	38 589,07		24 702,80	24 702,80	24 702,80
281828	Autres matériels de transport	23 579,22		15 496,50	15 496,50	15 496,50
281838	Autre matériel informatique	15 219,78		6 950,57	6 950,57	6 950,57
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	2 378,25		7 515,93	7 515,93	7 515,93
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	15 801,85		26 885,32	26 885,32	26 885,32
28185	Matériel de téléphonie	930,89		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	23 880,44		23 026,03	23 026,03	23 026,03
041	Opérations patrimoniales (9)	9 318,00		0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	552,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	8 766,00		0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'ordre	794 118,23		976 100,69	976 100,69	976 100,69

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		6 119 539,95	0,00	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28
011	Charges à caractère général (3)	2 157 774,75	0,00	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	2 385 278,00	0,00		2 404 270,32	2 404 270,32		2 404 270,32	2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	690 017,82	0,00	0,00	696 158,10	696 158,10	0,00	696 158,10	696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 233 070,57	0,00	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90
66	Charges financières	92 150,44	0,00		131 405,54	131 405,54		131 405,54	131 405,54
67	Charges spécifiques (3)	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 518,71			512,15	512,15		512,15	512,15
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		101 669,15	0,00	0,00	131 917,69	131 917,69		131 917,69	131 917,69
Total des dépenses réelles		5 334 739,72	0,00	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59
023	Virement à la section d'investissement	532 751,57			719 387,45	719 387,45		719 387,45	719 387,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	252 048,66			256 713,24	256 713,24		256 713,24	256 713,24
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		784 800,23			976 100,69	976 100,69		976 100,69	976 100,69

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées **6 148 496,28**

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 698 838,43	0,00	5 723 858,72	5 723 858,72	5 723 858,72
013	Atténuations de charges (2)	19 269,49	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	292 211,47	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 635 015,02	0,00	1 635 035,00	1 635 035,00	1 635 035,00
731	Fiscalité locale	2 407 319,00	0,00	2 436 355,00	2 436 355,00	2 436 355,00
74	Dotations et participations (2)	1 183 717,96	0,00	1 122 235,00	1 122 235,00	1 122 235,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	130 860,68	0,00	118 967,99	118 967,99	118 967,99
Total des recettes de gestion des services		5 668 393,62	0,00	5 711 316,99	5 711 316,99	5 711 316,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	25 591,98	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		25 591,98	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
Total des recettes réelles		5 693 985,60	0,00	5 713 316,99	5 713 316,99	5 713 316,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 424 637,56

Total des recettes de fonctionnement cumulées 6 148 496,28

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040)

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
	TOTAL	6 119 539,95	0,00	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28	0,00	6 148 496,28	6 148 496,28
011	Charges à caractère général (4)	2 157 774,75	0,00	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48	0,00	1 940 049,48	1 940 049,48
6042	Achats de prestations de services	315 024,60	0,00		240 668,18	240 668,18	0,00	240 668,18	240 668,18
60611	Eau et assainissement	28 451,39	0,00		9 369,42	9 369,42	0,00	9 369,42	9 369,42
60612	Energie - Electricité	216 060,60	0,00		269 788,64	269 788,64	0,00	269 788,64	269 788,64
60613	Chauffage urbain	137 875,30	0,00		141 969,87	141 969,87	0,00	141 969,87	141 969,87
60621	Combustibles	234,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	14 133,10	0,00		9 735,74	9 735,74	0,00	9 735,74	9 735,74
60623	Alimentation	3 778,91	0,00		2 888,07	2 888,07	0,00	2 888,07	2 888,07
60628	Autres fournitures non stockées	1 273,03	0,00		2 120,59	2 120,59	0,00	2 120,59	2 120,59
60631	Fournitures d'entretien	26 532,55	0,00		23 488,52	23 488,52	0,00	23 488,52	23 488,52
60632	Fournitures de petit équipement	70 471,88	0,00		63 991,04	63 991,04	0,00	63 991,04	63 991,04
60633	Fournitures de voirie	10 977,57	0,00		4 554,70	4 554,70	0,00	4 554,70	4 554,70
60636	Habillement et vêtements de travail	11 583,31	0,00		13 427,67	13 427,67	0,00	13 427,67	13 427,67
6064	Fournitures administratives	14 991,01	0,00		15 518,92	15 518,92	0,00	15 518,92	15 518,92
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	7 097,43	0,00		10 249,64	10 249,64	0,00	10 249,64	10 249,64
6067	Fournitures scolaires	10 816,87	0,00		11 494,03	11 494,03	0,00	11 494,03	11 494,03
611	Contrats de prestations de services	24 121,73	0,00		20 032,28	20 032,28	0,00	20 032,28	20 032,28
6132	Locations immobilières	4 942,79	0,00		2 961,30	2 961,30	0,00	2 961,30	2 961,30
61351	Matériel roulant	566,42	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	2 333,81	0,00		2 132,20	2 132,20	0,00	2 132,20	2 132,20
614	Charges locatives et de copropriété	22 282,30	0,00		27 978,33	27 978,33	0,00	27 978,33	27 978,33
61521	Entretien terrains	346 831,16	0,00		309 638,54	309 638,54	0,00	309 638,54	309 638,54
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	104 885,64	0,00		115 683,22	115 683,22	0,00	115 683,22	115 683,22
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	721,97	0,00		266,11	266,11	0,00	266,11	266,11
615231	Entretien, réparations voiries	178 235,97	0,00		131 012,19	131 012,19	0,00	131 012,19	131 012,19
615232	Entretien, réparations réseaux	29 329,82	0,00		191,52	191,52	0,00	191,52	191,52
61551	Entretien matériel roulant	21 846,98	0,00		17 287,68	17 287,68	0,00	17 287,68	17 287,68
61558	Entretien autres biens mobiliers	8 497,72	0,00		5 287,39	5 287,39	0,00	5 287,39	5 287,39
6156	Maintenance	112 185,34	0,00		117 618,48	117 618,48	0,00	117 618,48	117 618,48

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6161	Multirisques	50 844,45	0,00		8 793,54	8 793,54	0,00	8 793,54	8 793,54
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		34 670,60	34 670,60	0,00	34 670,60	34 670,60
6168	Autres primes d'assurance	0,00	0,00		9 802,45	9 802,45	0,00	9 802,45	9 802,45
6182	Documentation générale et technique	7 452,20	0,00		2 844,60	2 844,60	0,00	2 844,60	2 844,60
6184	Versements à des organismes de formation	15 938,72	0,00		9 311,10	9 311,10	0,00	9 311,10	9 311,10
6188	Autres frais divers	9 716,65	0,00		12 689,17	12 689,17	0,00	12 689,17	12 689,17
62268	Autres honoraires, conseils	25 904,33	0,00		22 199,46	22 199,46	0,00	22 199,46	22 199,46
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 530,00	0,00		1 957,91	1 957,91	0,00	1 957,91	1 957,91
6228	Divers	0,00	0,00		5 193,93	5 193,93	0,00	5 193,93	5 193,93
6231	Annonces et insertions	7 468,77	0,00		7 795,59	7 795,59	0,00	7 795,59	7 795,59
6232	Fêtes et cérémonies	47 541,08	0,00		44 536,49	44 536,49	0,00	44 536,49	44 536,49
6234	Réceptions	177,58	0,00		52,92	52,92	0,00	52,92	52,92
6236	Catalogues et imprimés	49 846,28	0,00		32 239,87	32 239,87	0,00	32 239,87	32 239,87
6238	Divers	2 137,10	0,00		2 111,96	2 111,96	0,00	2 111,96	2 111,96
6245	Transports de personnes extérieures	808,86	0,00		2 984,10	2 984,10	0,00	2 984,10	2 984,10
6251	Voyages, déplacements et missions	3 778,64	0,00		2 019,62	2 019,62	0,00	2 019,62	2 019,62
6261	Frais d'affranchissement	14 924,70	0,00		10 262,20	10 262,20	0,00	10 262,20	10 262,20
6262	Frais de télécommunications	29 420,37	0,00		33 812,05	33 812,05	0,00	33 812,05	33 812,05
627	Services bancaires et assimilés	3 401,86	0,00		2 190,30	2 190,30	0,00	2 190,30	2 190,30
6281	Concours divers (cotisations)	15 046,85	0,00		16 080,16	16 080,16	0,00	16 080,16	16 080,16
6282	Frais de gardiennage	23 462,85	0,00		3 948,39	3 948,39	0,00	3 948,39	3 948,39
6283	Frais de nettoyage des locaux	64 088,50	0,00		56 073,07	56 073,07	0,00	56 073,07	56 073,07
6288	Autres services extérieurs	31 078,98	0,00		26 183,54	26 183,54	0,00	26 183,54	26 183,54
63512	Taxes foncières	9 418,10	0,00		10 907,71	10 907,71	0,00	10 907,71	10 907,71
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	17 703,96	0,00		12 034,48	12 034,48	0,00	12 034,48	12 034,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	2 385 278,00	0,00		2 404 270,32	2 404 270,32		2 404 270,32	2 404 270,32
6218	Autre personnel extérieur	9 365,79	0,00		13 430,70	13 430,70		13 430,70	13 430,70
6331	Versement mobilité	27 154,11	0,00		26 149,75	26 149,75		26 149,75	26 149,75
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	6 785,56	0,00		6 534,13	6 534,13		6 534,13	6 534,13
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	29 458,83	0,00		29 087,31	29 087,31		29 087,31	29 087,31
64111	Rémunération principale titulaires	1 035 412,22	0,00		1 045 276,66	1 045 276,66		1 045 276,66	1 045 276,66
64112	SFT, indemnité de résidence	23 620,56	0,00		24 039,20	24 039,20		24 039,20	24 039,20

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64118	Autres indemnités	266 978,17	0,00		268 616,30	268 616,30		268 616,30	268 616,30
64131	Rémunérations	301 898,74	0,00		303 674,34	303 674,34		303 674,34	303 674,34
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	244 603,58	0,00		246 602,81	246 602,81		246 602,81	246 602,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	363 209,65	0,00		366 764,95	366 764,95		366 764,95	366 764,95
6454	Cotisations à l'assurance chômage	11 515,68	0,00		11 417,28	11 417,28		11 417,28	11 417,28
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 207,00	0,00		7 930,24	7 930,24		7 930,24	7 930,24
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	541,84	0,00		201,60	201,60		201,60	201,60
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 653,73	0,00		1 525,47	1 525,47		1 525,47	1 525,47
6488	Autres	55 872,54	0,00		53 019,58	53 019,58		53 019,58	53 019,58
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	690 017,82	0,00	0,00	696 158,10	696 158,10	0,00	696 158,10	696 158,10
65131	Bourses	1 000,00	0,00		2 999,81	2 999,81	0,00	2 999,81	2 999,81
65134	Aides	4 000,00	0,00		5 447,02	5 447,02	0,00	5 447,02	5 447,02
65138	Autres secours	2 500,00	0,00		5 782,62	5 782,62	0,00	5 782,62	5 782,62
65311	Indemnités de fonction	106 500,00	0,00		117 000,00	117 000,00	0,00	117 000,00	117 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	6 000,00	0,00		6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	7 600,00	0,00		7 600,00	7 600,00	0,00	7 600,00	7 600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6553	Service d'incendie	162 301,00	0,00		164 102,00	164 102,00	0,00	164 102,00	164 102,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	76 655,00	0,00		76 654,50	76 654,50	0,00	76 654,50	76 654,50
657341	Subv. fonct. communes membres du GFP	12 600,00	0,00		12 051,97	12 051,97	0,00	12 051,97	12 051,97
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	25 097,52	0,00		14 735,15	14 735,15	0,00	14 735,15	14 735,15
657358	Subv. fonct. autres groupements	0,00	0,00		504,00	504,00	0,00	504,00	504,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00	0,00	110 000,00	110 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	160 704,30	0,00		159 813,04	159 813,04	0,00	159 813,04	159 813,04

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65888	Autres	3 000,00	0,00		1 912,99	1 912,99	0,00	1 912,99	1 912,99
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		5 233 070,57	0,00	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90	0,00	5 040 477,90	5 040 477,90
66	Charges financières	92 150,44	0,00		131 405,54	131 405,54		131 405,54	131 405,54
66111	Intérêts réglés à l'échéance	92 502,85	0,00		129 043,77	129 043,77		129 043,77	129 043,77
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-352,41	0,00		2 361,77	2 361,77		2 361,77	2 361,77
67	Charges spécifiques (4)	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	6 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 518,71			512,15	512,15		512,15	512,15
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 518,71			512,15	512,15		512,15	512,15
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		101 669,15	0,00	0,00	131 917,69	131 917,69		131 917,69	131 917,69
Total des dépenses réelles		5 334 739,72	0,00	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59	0,00	5 172 395,59	5 172 395,59
023	Virement à la section d'investissement	532 751,57			719 387,45	719 387,45		719 387,45	719 387,45
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	252 048,66			256 713,24	256 713,24		256 713,24	256 713,24
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	1 520,90			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	540,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	249 987,76			256 713,24	256 713,24		256 713,24	256 713,24
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		784 800,23			976 100,69	976 100,69		976 100,69	976 100,69

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	8 579,37
Montant des ICNE de l'exercice N-1	6 217,60

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

= Différence ICNE N – ICNE N-1	2 361,77
--------------------------------	----------

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	5 698 838,43	0,00	5 723 858,72	5 723 858,72	5 723 858,72
013	Atténuations de charges (3)	19 269,49	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	19 269,49	0,00	27 324,00	27 324,00	27 324,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	292 211,47	0,00	371 400,00	371 400,00	371 400,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	10 882,25	0,00	12 305,00	12 305,00	12 305,00
70323	Red. occupation dom. public	4 126,16	0,00	4 110,00	4 110,00	4 110,00
7062	Redevances services à caractère culturel	61 218,18	0,00	59 079,00	59 079,00	59 079,00
70632	Redevances services à caractère loisir	92 739,50	0,00	172 665,00	172 665,00	172 665,00
706888	Autres	113 345,38	0,00	112 537,00	112 537,00	112 537,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	900,00	0,00	1 444,00	1 444,00	1 444,00
708422	Mise à dispo pers. régie avec ps.morale	9 000,00	0,00	9 072,00	9 072,00	9 072,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	188,00	188,00	188,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 635 015,02	0,00	1 635 035,00	1 635 035,00	1 635 035,00
73211	Attribution de compensation	1 349 262,00	0,00	1 349 262,00	1 349 262,00	1 349 262,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	150 161,00	0,00	150 161,00	150 161,00	150 161,00
73221	FNGIR	8 344,00	0,00	8 344,00	8 344,00	8 344,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	90 539,00	0,00	90 539,00	90 539,00	90 539,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	36 709,02	0,00	36 729,00	36 729,00	36 729,00
731	Fiscalité locale	2 407 319,00	0,00	2 436 355,00	2 436 355,00	2 436 355,00
73111	Impôts directs locaux	2 319 979,00	0,00	2 349 035,00	2 349 035,00	2 349 035,00
73118	Autres contributions directes	1 958,00	0,00	1 958,00	1 958,00	1 958,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	85 362,00	0,00	85 362,00	85 362,00	85 362,00
74	Dotations et participations (3)	1 183 717,96	0,00	1 122 235,00	1 122 235,00	1 122 235,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	441 211,00	0,00	411 311,00	411 311,00	411 311,00
741121	DSR des communes	87 987,00	0,00	101 831,00	101 831,00	101 831,00
741127	DNP des communes	327,00	0,00	392,00	392,00	392,00
742	Dot. aux élus locaux	163,00	0,00	408,00	408,00	408,00
744	FCTVA	38 181,67	0,00	37 737,00	37 737,00	37 737,00
74718	Autres participations Etat	30 000,00	0,00	30 377,00	30 377,00	30 377,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
7473	Participation départements	2 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	1 000,00	0,00	2 425,00	2 425,00	2 425,00
74751	Participation GFP de rattachement	17 394,29	0,00	17 555,00	17 555,00	17 555,00
747888	Autres	313 669,00	0,00	308 321,00	308 321,00	308 321,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	250 845,00	0,00	211 878,00	211 878,00	211 878,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	130 860,68	0,00	118 967,99	118 967,99	118 967,99
752	Revenus des immeubles	58 787,57	0,00	59 916,59	59 916,59	59 916,59
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	868,40	868,40	868,40
757351	Subv.Fonct. GFP de rattachement	36 499,53	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	35 573,58	0,00	58 183,00	58 183,00	58 183,00
Total des recettes de gestion des services		5 668 393,62	0,00	5 711 316,99	5 711 316,99	5 711 316,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	25 591,98	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	23 531,08	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	2 060,90	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		5 693 985,60	0,00	5 713 316,99	5 713 316,99	5 713 316,99
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 852,83		10 541,73	10 541,73	10 541,73

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		709 124,53	120 000,00	0,00	0,00	60 000,00	2 343 932,00	50 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	207 595,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	91 529,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	50 000,00	120 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	2 318 932,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	350 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 918 324,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	168 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	771 927,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	974 271,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 004 126,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	674 537,19	50 000,00	0,00	162 542,00		4 170 135,72
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		207 595,27
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		10 000,00
204	Subventions d'équipement versées	12 079,19	0,00	0,00	0,00		103 608,45
21	Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	145 382,00		420 382,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	657 458,00	50 000,00	0,00	17 160,00		3 078 550,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		350 000,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00		2 918 324,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		168 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		771 927,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		974 271,16
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 004 126,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

5.

06

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		709 124,53
164	Emprunts auprès des états financiers	203 469,27
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 126,00
204	Subventions d'équipement versées	91 529,26
205	Licences, procédés, droits similaires	10 000,00
213	Constructions	50 000,00
276	Autres créances immobilisées	350 000,00
RECETTES		2 918 324,16
024	Produits des cessions d'immobilisations	168 000,00
102	Dotations et fonds d'investissement	371 927,00
106	Réserves	400 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	974 271,16
164	Emprunts auprès des états financiers	1 000 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	4 126,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non venillé	025 Cimetières et pompes funébres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco. social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle													
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres	
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	2 303 932,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	2 303 932,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 343 932,00
213	Constructions	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 318 932,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		420 Services communs	421 Action sociale				422 Petite enfance		
			421 Famille et enfance				4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence			
	DEPENSES	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte natura (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	12 000,00	100 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	562 079,19
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 079,19
211	Terrains	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	12 000,00	95 458,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	674 537,19
204	Subventions d'équipement versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 079,19
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	657 458,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoielement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	136 613,30	1 138 939,10	0,00	424 181,51	612 407,49	1 728 210,20	241 258,41	0,00
011	Charges à caractère général	1 695,61	500 726,47	0,00	39 417,49	244 614,89	515 194,90	31 734,22	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	424 076,42	0,00	219 893,37	310 230,00	1 129 930,66	36 020,19	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	214 136,21	0,00	164 870,65	57 562,60	83 084,64	173 504,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	131 405,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	512,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	4 826 328,10	134 043,80	0,00	12 000,00	129 462,00	538 872,67	38 808,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	12 000,00	14 500,00	824,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 444,00	21 585,00	0,00	0,00	112 537,00	231 744,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 598 306,00	36 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 436 355,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	780 312,00	800,00	0,00	0,00	2 425,00	299 890,00	38 808,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	7 911,10	74 949,80	0,00	0,00	0,00	6 414,67	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	459 226,46	535,63	7 432,24	423 591,25		5 172 395,59
011	Charges à caractère général	0,00	457 139,90	535,63	5 908,14	143 082,23		1 940 049,48
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	2 086,56	0,00	1 524,10	280 509,02		2 404 270,32
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		696 158,10
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		131 405,54
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		512,15
RECETTES		0,00	29 692,42	0,00	0,00	4 110,00		5 713 316,99
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		27 324,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00		371 400,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 635 035,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 436 355,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 122 235,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	29 692,42	0,00	0,00	0,00		118 967,99
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		136 613,30
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 695,61
654	Pertes sur créances irrécouvrables	3 000,00
661	Charges d'intérêts	131 405,54
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	512,15
RECETTES		4 826 328,10
708	Autres produits	1 444,00
731	Fiscalité locale	2 436 355,00
732	Fiscalité reversée	1 598 306,00
741	D.G.F.	513 142,00
744	FCTVA	37 737,00
747	Participations	17 555,00
748	Autres attributions et participations	211 878,00
752	Revenus des immeubles	7 911,10
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		923 750,64	0,00	4 782,38	19 029,22	51 137,39
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	3 683,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	194 286,57	0,00	100,11	0,00	10 103,26
611	Contrats de prestations de services	4 416,41	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	1 407,89	0,00	0,00	0,00	571,10
614	Charges locatives et de copropriété	1 284,51	0,00	0,00	19 029,22	0,00
615	Entretien et réparations	70 098,34	0,00	4 682,27	0,00	2 527,04
616	Primes d'assurances	8 702,16	0,00	0,00	0,00	2 114,17
618	Divers	3 219,48	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	13 430,70	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	18 425,20	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	51 195,05	0,00	0,00	0,00	31 712,20
625	Déplacements et missions	226,33	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	23 804,25	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	1 011,52	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	47 232,20	0,00	0,00	0,00	425,78
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	9 731,04	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	281 280,41	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	106 761,51	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	144,14	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	12 111,72	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	10 117,49	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	64 329,48	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	534,24	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		104 972,00	0,00	12 305,00	16 766,80	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	12 305,00	0,00	0,00
708	Autres produits	9 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	36 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généralx
741	D.G.F.	392,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	408,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	16 766,80	0,00
758	Produits divers de gestion courante	58 183,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	139 771,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	616,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges intarv. cpt propre - Aides pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	139 155,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Article / compta nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,sec.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741	D.G.F	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des Immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 138 939,10
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 683,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	203 803,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 416,41
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 978,99
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 313,73
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 307,65
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 816,33
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 219,48
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 430,70
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 425,20
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 061,21
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	226,33
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 804,25
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 011,52
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 657,98
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 347,94
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281 280,41
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 761,51
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144,14
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 111,72
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 117,49
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 155,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 329,48
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,24
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	134 043,80
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 305,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 260,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* Interrég.,eur.,Intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 729,00
741	D.G.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 766,80
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 183,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	260 079,51	164 102,00	0,00	0,00	424 181,51
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	12 839,96	0,00	0,00	0,00	12 839,96
611	Contrats de prestations de services	0,00	205,63	0,00	0,00	0,00	205,63
615	Entretien et réparations	0,00	15 791,10	0,00	0,00	0,00	15 791,10
616	Primes d'assurances	0,00	1 585,89	0,00	0,00	0,00	1 585,89
618	Divers	0,00	4 079,10	0,00	0,00	0,00	4 079,10
625	Déplacements et missions	0,00	1 066,22	0,00	0,00	0,00	1 066,22
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	517,31	0,00	0,00	0,00	517,31
628	Divers	0,00	3 332,28	0,00	0,00	0,00	3 332,28
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 621,04	0,00	0,00	0,00	4 621,04
641	Rémunérations du personnel	0,00	160 403,17	0,00	0,00	0,00	160 403,17
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	50 584,76	0,00	0,00	0,00	50 584,76
648	Autres charges de personnel	0,00	4 284,40	0,00	0,00	0,00	4 284,40
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	164 102,00	0,00	0,00	164 102,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	768,65	0,00	0,00	0,00	768,65
RECETTES		0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	227 787,23	300 605,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	24 122,93	42 925,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	11 733,69	25 511,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	3 013,70	5 830,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 737,93	7 594,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	2 984,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	645,52	1 130,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	1 344,66	30 025 15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	4 392,66	3 717,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	107 921,33	102 323,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	47 808,85	35 856,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	80,64	676,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	5 723,83	1 726,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	243,41	568,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenc* cpt prop - Subvent*	0,00	14 033,98	42 716,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	16 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	14 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	2 425,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent' cpt prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Evolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	84 014,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	612 467,49
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	70 513,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 513,26
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	9 281,70	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 281,70
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	2 225,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 225,98
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	874,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	874,66
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 118,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 118,88
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven' cpt prop - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	112 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 537,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	112 537,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 537,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	2 520,00	198 542,76	5 792,54	118 202,80	0,00	0,00	281,83	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	106 511,38	0,00	388,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	4 093,13	821,78	20 113,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	464,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 720,88	1 973,21	2 739,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	2 997,55	942,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	1 058,40	0,00	192,63	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	281,83	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	20,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	434,25	0,00	1 614,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	65,09	0,00	6,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	205,63	0,00	1 651,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	1 633,29	0,00	2 592,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	2 448,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	12 034,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	48 154,07	0,00	61 090,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	17 630,60	0,00	24 489,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture								
			311 Activités artist., actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive	
648	Autres charges de personnel	0,00	1 088,64	0,00	2 250,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers	0,00	0,00	0,00	100,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	2 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	58 227,40	0,00	1 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	57 359,00	0,00	1 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	888,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		176 604,27	0,00	57 532,78	0,00	119 070,66	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	44 425,68	0,00	11 837,08	0,00	37 898,50	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 333,58	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	47 484,94	0,00	13 524,41	0,00	10 360,95	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	5 107,97	0,00	509,93	0,00	3 199,76	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	2 393,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 673,60	0,00	-16,63	0,00	2 064,31	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	11 484,23	0,00	878,54	0,00	860,38	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 675,92	0,00	535,49	0,00	1 718,19	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 301,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	42 257,57	0,00	15 091,65	0,00	43 643,59	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	17 638,63	0,00	5 778,50	0,00	18 333,13	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
648	Autres charges de personnel	1 876,09	0,00	0,00	0,00	991,87	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	344,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		3 273,27	0,00	91 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	91 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	3 273,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	995 860,07	0,00	43 677,61	0,00	10 124,90	0,00	1 728 210,20
604	Achats d'études, prestations de services	42 886,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 786,60
606	Achats non stockés de matières et fourni	37 822,82	0,00	19 333,96	0,00	6 330,76	0,00	182 677,55
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 333,58
613	Locations	259,82	0,00	2 390,20	0,00	0,00	0,00	3 114,51
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	662,87	0,00	0,00	0,00	662,87
615	Entretien et réparations	10 808,83	0,00	6 913,05	0,00	609,34	0,00	97 135,20
616	Primes d'assurances	4 252,60	0,00	101,02	0,00	3 063,36	0,00	20 114,25
618	Divers	564,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 815,51
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 675,62
625	Déplacements et missions	348,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368,33
626	Frais postaux et frais télécommunication	5 928,28	0,00	2 236,59	0,00	0,00	0,00	13 935,22
627	Services bancaires et assimilés	1 107,52	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 178,78
628	Divers	1 770,06	0,00	762,22	0,00	0,00	0,00	17 612,65
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	22 559,55	0,00	410,38	0,00	0,00	0,00	31 124,85
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 749,75
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 034,48
641	Rémunérations du personnel	551 048,83	0,00	7 855,04	0,00	0,00	0,00	769 141,12
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	223 181,30	0,00	3 012,28	0,00	0,00	0,00	310 064,39
647	Autres charges sociales	587,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	587,41
648	Autres charges de personnel	12 614,11	0,00	0,00	0,00	181,44	0,00	19 012,89
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	3 199,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,04
655	Contributions obligatoires	76 654,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 654,50
657	Charges intervent* cpt prop - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 520,00
658	Charges diverses de gestion courante	265,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	610,10
	RECETTES	381 405,00	0,00	0,00	0,00	2 947,00	0,00	538 872,67
641	Rémunérations du personnel	150,00	0,00	0,00	0,00	674,00	0,00	824,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331	332	338	341	348		
		Centres de loisirs	Colonies de vacances	Autres activités pour les jeunes	Egalité entre les femmes et les hommes	Autres		
706	Prestations de services	81 365,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 744,00
747	Participations	299 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 890,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	2 273,00	0,00	5 546,27
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868,40

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale								
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance			
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance	
	DEPENSES	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 790,03	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 684,48	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 207,85	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 522,85	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 782,56	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367,57	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,39	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	359,74	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,91	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,49	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,84	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 365,92	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 886,71	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846,72	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpl prop. - Subvent*	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 504,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	4 468,38	0,00	0,00	241 258,41
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 684,48
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 055,29	0,00	0,00	6 263,14
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	974,78	0,00	0,00	2 497,63
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	446,70	0,00	0,00	3 229,26
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	991,61	0,00	0,00	1 359,18
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,39
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	358,74
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 119,91
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	172,49
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	920,84
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 365,92
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 886,71
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	846,72
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	173 504,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 808,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	41 286,51	300 617,00	85 313,42	0,00	0,00	0,00	10 926,10
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	13 870,20	5 754,54	18 793,89	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	7 076,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 060,86	294 814,16	66 519,53	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	9 623,47	46,30	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	4 348,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 926,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	2 686,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	534,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	2 086,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	2 900,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	2 900,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	21 083,43	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	6 421,87	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locales et de copropriété	0,00	0,00	0,00	4 504,10	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	4 695,11	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	5 462,35	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	26 791,84	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	26 791,84	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	459 226,46
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 840,50
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 076,66
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 504,10
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 089,66
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 671,77
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 348,51
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 926,10
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 686,22
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534,03
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 462,35
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 086,56
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 692,42
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 692,42

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6316 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
606	Achats non stockés de matières et fourm	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dev. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	535,63
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les Inondations	
	DEPENSES	7 417,20	15,04	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourms	0,00	15,04	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	5 652,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	240,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
646	Autres charges de personnel	1 524,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. nature/risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 432,24
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15,04
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 652,46
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	240,64
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 524,10
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et atées climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	421 705,22	0,00	1 886,03	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	49 589,18	0,00	1 702,29	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	91 125,11	0,00	183,74	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	235,51	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	246,40	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	6 646,42	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	196 170,72	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	71 952,33	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	36,29	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	5 703,26	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	423 591,25
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 291,47
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 308,85
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	235,51
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	246,40
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 646,42
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	196 170,72
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 952,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38,29
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 703,26
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 110,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 770 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					5 770 000,00									
00001669194	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	400 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001669198	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-16	15/07/2018	300 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001669201	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	200 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001669207	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	06/04/2018	2018-04-12	15/07/2018	100 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
00001817290	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	15/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,590	1,590		T	P	N	A-1
00001817295	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	13/11/2018	2018-11-13	15/02/2019	500 000,00	F		1,580	1,580		T	P	N	A-1
0002852194	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	09/06/2022	2022-06-09	10/09/2022	770 000,00	F		1,740	1,740		T	C	N	A-1
3412341	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	27/05/2025	2025-05-27	10/06/2025	2 000 000,00	F		3,910	3,910		M	P	N	A-1
776286G	CAISSE EPARGNE	22/12/2025	2026-01-20	22/12/2025	1 000 000,00	F		3,060	3,060		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					4 126,00									
Caution AIGLE AZUR					45,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution AUTRES					3 101,80			0,000	0,000			X	N	-
Caution BONNET					45,00			0,000	0,000			X	N	-

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
Cautions CLUB DU CHIEN					300,00			0,000	0,000			X	N	-
Cautions FEKARCHA					40,00			0,000	0,000			X	N	-
Cautions HAMZA CHERIF					40,00			0,000	0,000			X	N	-
Cautions MIKE ET STEPH					500,00			0,000	0,000			X	N	-
Cautions REYNAUD					54,20			0,000	0,000			X	N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 774 126,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		4 925 604,03					203 469,27	129 043,77	0,00	8 579,37
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		4 925 604,03					203 469,27	129 043,77	0,00	8 579,37
00001669194	N	0,00	A-1	264 561,10	12,00	F	0,000	19 299,18	4 066,10	0,00	807,31	
00001669198	N	0,00	A-1	198 420,81	12,00	F	0,000	14 474,39	3 049,57	0,00	605,49	
00001669201	N	0,00	A-1	132 280,53	12,00	F	0,000	9 649,58	2 033,06	0,00	403,65	
00001669207	N	0,00	A-1	66 140,26	12,00	F	0,000	4 824,80	1 016,52	0,00	201,83	
00001817290	N	0,00	A-1	342 621,19	12,00	F	0,000	23 934,57	5 272,07	0,00	629,40	
00001817295	N	0,00	A-1	342 621,19	12,00	F	0,000	23 934,57	5 272,07	0,00	629,40	
0002852164	N	0,00	A-1	653 799,48	16,00	F	0,000	34 517,90	11 151,70	0,00	598,63	
3412341	N	0,00	A-1	1 925 159,47	18,00	F	0,000	72 834,28	73 977,68	0,00	4 023,66	
776286G	N	0,00	A-1	1 000 000,00	2,00	F	3,060	0,00	23 205,00	0,00	680,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		4 126,00				4 126,00	0,00	0,00	0,00	
Caution AIGLE AZUR	N	0,00	-	45,00	1,00		0,000	45,00	0,00	0,00	0,00	
Caution AUTRES	N	0,00	-	3 101,80	1,00		0,000	3 101,80	0,00	0,00	0,00	
Caution BONNET	N	0,00	-	45,00	1,00		0,000	45,00	0,00	0,00	0,00	
Caution CLUB DU CHIEN	N	0,00	-	300,00	1,00		0,000	300,00	0,00	0,00	0,00	
Caution FEKARCHA	N	0,00	-	40,00	1,00		0,000	40,00	0,00	0,00	0,00	
Caution HAMZA CHERIF	N	0,00	-	40,00	1,00		0,000	40,00	0,00	0,00	0,00	
Caution MIKE ET STEPH	N	0,00	-	500,00	1,00		0,000	500,00	0,00	0,00	0,00	

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? D/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (18)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
Caution REYNAUD	N	0,00	-	54,20	1,00			0,000	54,20	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		4 929 730,03					207 595,27	129 043,77	0,00	8 579,37

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 666.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Multiplieur Jusqu'à 3 ou multiplieur Jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Multiplieur Jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00	0,00					0,00			0,00	0,00	0,00	

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.
 (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	4 925 604,03	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit privé</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Après des organismes de droit public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délégation du	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Immobilisations incorporelles	2	01/02/2024
L	Mobilier	10	01/02/2024
L	Mobilier Urbain	10	01/02/2024
L	Matériels de bureau électrique ou électronique	5	01/02/2024
L	Matériels informatique	2	01/02/2024
L	Véhicules	5	01/02/2024
L	Equipements sportifs	10	01/02/2024
L	Installation et appareils de chauffage	10	01/02/2024
L	Matériels classiques	10	01/02/2024
L	Appareil de lavage	20	01/02/2024
L	Equipements de cuisine	10	01/02/2024
L	Autre agencement et aménagements de terrains	20	01/02/2024
L	Agencements et aménagements de bâtiments	15	01/02/2024
L	Immeuble de rapport	30	01/02/2024
L	Maison à vocation sociale(Pôle Jeunesse)	20	01/02/2024
L	Sub.versées à des personnes de droit privé	5	01/02/2024
L	Sub.d'équipements versées à des personnes de droit	30	01/02/2024
L	Sub.versées pour des projets d'intérêt national	30	01/02/2024
L	Sub.pour aides à l'investissement des entreprises	5	01/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement)

Ab

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
Créances à régler	Dépréciation compte de tiers	8 154,21	0	7 642,06	512,15	0,00

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	686 643,91	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	686 643,91										8 159,01	0,00	
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346284	CDC	0,00	333 051,11	5,00			0,000			0,000	-		888,50	0,00	
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346350	CDC	0,00	239 258,65	9,00			0,000			0,000	-		4 033,40	0,00	
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346352	CDC	0,00	26 121,91	12,00			0,000			0,000	-		1 044,88	0,00	
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265093	CDC	0,00	23 543,92	3,00			0,000			0,000	-		243,49	0,00	
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1265108	CDC	0,00	4 192,45	7,00			0,000			0,000	-		66,55	0,00	
IMMOBILIERE RHONE ALPES		X	1346285	CDC	0,00	60 475,87	6,00			0,000			0,000	-		1 882,19	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	686 643,91										8 159,01	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.



VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(6) Taux hors opération de couverture Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		19,00	1,00	20,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	6,00	0,00	6,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Principal 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		26,00	7,00	33,00	15,00	2,00	17,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique (2 agents)	C	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Adjoint technique (TIT)	C	12,00	0,00	12,00	8,00	0,00	8,00
Adjoint technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique TNC	C	0,00	7,00	7,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

Agent de maîtrise principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
ATSEM	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
ATSEM Principal 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Atsem Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Auxiliaire de Puériculture de classe normale	B	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur de Jeunes Enfants	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	2,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation Principal de 1ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		15,00	0,00	15,00	12,00	0,00	12,00
Adjoint d'Animation	C	11,00	0,00	11,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	4,00	0,00	4,00
Brigadier chef principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		73,00	11,00	84,00	46,00	2,00	48,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 5 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique (2 agents)	C	TECH		0,00	327-5	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Adjoint Animation Contractuel(25 agents)	C	ANIM	367	0,00	332-23-1*	CDD
Adjoint technique (3 agents)	C	TECH	367	0,00	332-23-2*	CDD
Animateur (1 agent)	B	ANIM	498	0,00	332-23-2*	CDD
Apprenti Numérique (1 agent)	C	ADM	0	0,00	A	A Alternance
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1* : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2* : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1* : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
 332-8-2* : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3* : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4* : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal
 332-8-5* : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %
 332-8-6* : Emplois des communes (< 2 000 hab.) et des groupements de communes (<10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concursa rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 329-332 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

VILLE DE LORETTE (NFC) - VILLE DE LORETTE (NFC) - BP - 2026

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalit propre	50,00
M tropole St Etienne M tropole	01/01/2003	CVAE + CFE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).
 Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - soit de la seule autonomie financière.
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-478 857,38	-478 857,38
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	765 109,98	765 109,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	286 252,60	286 252,60

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	400 000,00	400 000,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	286 252,60	286 252,60
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	686 252,60	686 252,60

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	214 011,00	214 011,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 516 027,69	1 516 027,69
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 302 016,69	1 302 016,69

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		214 011,00	I 214 011,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		203 469,27	203 469,27
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	203 469,27	203 469,27
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		10 541,73	10 541,73
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	10 541,73	10 541,73

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 516 027,69	III 1 516 027,69
Ressources propres externes de l'année (a)		371 927,00	371 927,00
10222	FCTVA	359 803,00	359 803,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	12 124,00	12 124,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 144 100,69	1 144 100,69
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	10 331,78	10 331,78
2804114	<i>Voirie</i>	500,00	500,00
28041412	<i>Subv.Cne GFP : Bâtiments, installations</i>	11 382,47	11 382,47
28041482	<i>Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations</i>	0,00	0,00
280415332	<i>ADM : Bâtiments, installations</i>	18 657,48	18 657,48
28041581	<i>Autres grpts-Biens mob., mat. et études</i>	1 740,05	1 740,05
28041582	<i>Autres grpts - Bâtiments et installat°</i>	1 020,66	1 020,66
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	987,37	987,37
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	17 460,03	17 460,03
2804422	<i>Sub nat privé - Bât. et installations</i>	13 811,54	13 811,54
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	633,51	633,51
28088	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	1 880,07	1 880,07
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	4 043,50	4 043,50
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	6 640,91	6 640,91
281314	<i>Bâtiments culturels et sportifs</i>	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	24 456,90	24 456,90
281351	<i>Bâtiments publics</i>	22 548,99	22 548,99
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	5 670,92	5 670,92
28152	<i>Installations de voirie</i>	3 265,76	3 265,76
281533	<i>Réseaux câblés</i>	2 963,25	2 963,25
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	1 191,62	1 191,62
2815731	<i>Matériel roulant</i>	2 815,04	2 815,04
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	134,24	134,24
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	24 702,80	24 702,80
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	15 496,50	15 496,50
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	6 950,57	6 950,57
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	7 515,93	7 515,93
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	26 885,32	26 885,32

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
28185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	23 026,03	23 026,03
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	168 000,00	168 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	719 387,45	719 387,45

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 21

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par le Maire (1),
A LORETTE, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session ordinaire
A Lorette, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

BERTOMEU Delphine	
TARDY Gérard	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

4.

5b



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-63- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

05 MAI 2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-63

1/2

2026-04-63- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS

Monsieur le Maire vous précise que les comptes du budget des établissements loretois de la commune de l'exercice 2025, présentent au 1^{er} janvier 2026 :

☞ un excédent du résultat de fonctionnement de :	27 230, 86 €
☞ un déficit du résultat d'investissement de :	95 696, 13 €

Le besoin de financement est de 95 696, 13 € (solde d'exécution corrigé des restes à réaliser).

Monsieur le Maire vous propose donc de reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 du budget des établissements loretois et de les affecter de la manière suivante :

☞ en recettes au compte R 1068, la somme de :	27 230, 86 €
☞ en dépenses au compte D001, la somme de :	95 696, 13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

5 Abstentions : MME FAYELLE Chantal (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles.

**CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-64- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le 05 MAI 2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-64

1/5

2026-04-64- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Monsieur le Maire vous présente le budget primitif de l'exercice 2026, du budget des Etablissements Lorettois, qui s'équilibre :

⇒ En section de fonctionnement à la somme de : 159 382, 79 €

⇒ En section d'investissement à la somme de : 152 169, 81 €

Il vous propose de le voter au niveau du chapitre et de l'autoriser à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5 % en section de fonctionnement et 7,5 % en section d'investissement, conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT.

Il vous demande de le mandater, lui ou l'un des adjoints, pour en assurer l'exécution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

5 votes « CONTRE » : MME FAYELLE Chantal (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**

NOTE SYNTHÉTIQUE EXPLICATIVE BUDGET PRIMITIF DU BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS 2026

Les dépenses de fonctionnement

Les charges à caractère général (011)

Il a été prévu de se caler au plus près des résultats par article de l'exercice 2025, en appliquant globalement une augmentation de +0.8 %, représentant le taux d'inflation sur la période 2025.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Le montant global a été établi à 9072 €, en augmentation de +0.8%

Les charges financières

Au chapitre 66, apparaissent les *charges d'intérêts* des emprunts en cours. Le détail est fixé dans les annexes financières de la maquette jointe.

Les autres charges

Virement de la section de fonctionnement (023) pour 41 473, 68 €- s'équilibre en recette d'investissement (021). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Dotations aux amortissements (042) pour 30 868, 84 € - s'équilibre en recette d'investissement (040).

Les recettes de fonctionnement

Les produits des immeubles et autres produits de gestion (articles 752)

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location à des professionnels par la Ville à savoir :

- 3 ateliers, sis rue Eugène Brosse
- La Buvette des Blondières
- Le restaurant La Table d'Elsa
- Le restaurant le Lorettois
- L'espace le Méridien
- Un étiope, 4 rue Jean Moulin
- La Maison de santé du Clos d'Ambly
- La boulangerie du Totem

Le produit prévu en 2026 correspond au montant réellement perçu en 2025.

Il est prévu une participation du budget général de la commune de 15 298, 16 €.

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers programmés

Article	Descriptif	Montant
Article 21321	Immeubles de rapport	7 500, 00 €
	Divers	7 500, 00 €
Article 2313	Constructions	7 500, 00 €
	Divers	7 500, 00 €

Autres charges d'investissement

Le remboursement du capital des emprunts (chapitre 16) est détaillé dans l'annexe IV. Le montant porté à l'article 165 (dépôts et cautionnements) est identique à celui en recettes d'investissement.

Au chapitre D001, est intégrée une dépense de 95 696, 13 € correspondant au déficit de la section d'investissement reporté de l'exercice précédent (contre 112 536, 96 € l'exercice précédent).

Les recettes d'investissement

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, la Ville prévoit les recettes d'investissement suivantes :

Dépôts et cautionnements (165) de 11 067, 17 € - s'équilibrent en dépense d'investissement

Virement de la section de fonctionnement (021) pour 41 473, 68 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement (023). Il correspond à l'excédent de la section de fonctionnement, reporté en investissement.

Amortissements (040) pour 30 868, 84 € - s'équilibre en dépense de fonctionnement.

Excédent de fonctionnement reporté (10- 1068) pour 27 230, 86 €.

Focus sur l'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 185 048, 91 €.

La Ville devra rembourser en 2026 30 406, 51 € de capital et régler 3 630, 25 € d'intérêts, soit un total de 34 036, 76 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.

A cette date, 2 emprunts sont toujours en cours (2 au Crédit Agricole).

REPUBLIQUE FRANÇAISE

BUDGET DES ETS LORETTOIS
EPCI

Numéro SIRET : 21420123800083
Poste comptable : TRESORERIE SGC LOIRE SUD

Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
 voté par Nature

Budget annexe : BUDGET DES ETS LORETTOIS

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	38

IV - Annexes

A - Présentation croisée


A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	40
A1.01 - Opérations non ventilables	43
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	44
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	47
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	48
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	49
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	52
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	55
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	58
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	59
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	62
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	64
A1.908 - Fonction 8 - Transports	67
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	71
A2.01 - Opérations non ventilables	73
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	74
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	77
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	78
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	79
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	82
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	85
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	88
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	89
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	90
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	93
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	95
A2.938 - Fonction 8 - Transports	98

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	108

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	109
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	110
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	111
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	112
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	113
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	114
B11.2 - Liste des établissements publics créés	115
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	116
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	117
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	118
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	119
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	120
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	121

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)




BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

<p>I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :</p> <ul style="list-style-type: none">- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres. <p>La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :</p> <p>II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».</p> <p>III – Conformément à l'article L. 1612-26 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fonctionnement : 7.5% %- Investissement : 7.5%% <p>IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.</p> <p>V – Les provisions sont budgétaires (4).</p> <p>VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.</p> <p>VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).</p>
--

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article »

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					Résultat ou solde (A) (2)
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté			
TOTAL DU BUDGET	156 486,49	200 558,18	-112 536,96		A1	-68 465,27
Investissement	31 310,23	48 151,06	(3) -112 536,96		A2	-95 696,13
Fonctionnement	125 176,26	152 407,12	(4) 0,00		A3	27 230,86

	RESTES A REALISER N-1					Solde (B)
	Dépenses	Recettes				
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-68 465,27
Investissement	A2 + B2	-95 696,13
Fonctionnement	A3 + B3	27 230,86

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définis de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		II A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	56 473,68	152 169,81
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 95 696,13	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		152 169,81	152 169,81
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	159 382,79	159 382,79
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		159 382,79	159 382,79
TOTAL DU BUDGET (4)		311 552,60	311 552,60

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définalisés de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.
 (2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	5 000,00	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	7 384,54	0,00	7 500,00	7 500,00	7 500,00
Total des dépenses d'équipement		13 384,54	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	40 929,68	0,00	41 473,68	41 473,68	41 473,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		40 929,68	0,00	41 473,68	41 473,68	41 473,68
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		54 314,22	0,00	56 473,68	56 473,68	56 473,68

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	54 314,22	0,00	56 473,68	56 473,68	56 473,68
--------------	------------------	-------------	------------------	------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	95 696,13
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	152 169,81
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	13 778,48	0,00	27 230,86	27 230,86	27 230,86
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	11 442,17	0,00	11 067,17	11 067,17	11 067,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		25 220,65	0,00	38 298,03	38 298,03	38 298,03
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		91 808,92	0,00	79 827,29	79 827,29	79 827,29

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	41 929,68		41 473,68	41 473,68	41 473,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	33 112,58		30 868,84	30 868,84	30 868,84
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		75 042,26		72 342,52	72 342,52	72 342,52

TOTAL	166 851,18	0,00	152 169,81	152 169,81	152 169,81
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	152 169,81
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)

72 342,52

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	76 752,21	0,00	71 520,99	71 520,99	71 520,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 000,00	0,00	9 072,00	9 072,00	9 072,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 314,09	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		94 066,30	0,00	83 592,99	83 592,99	83 592,99
66	Charges financières	4 372,64	0,00	3 447,28	3 447,28	3 447,28
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		98 938,94	0,00	87 040,27	87 040,27	87 040,27

023	Virement à la section d'investissement (4)	41 929,68		41 473,68	41 473,68	41 473,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	33 112,58		30 868,84	30 868,84	30 868,84
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		75 042,26		72 342,52	72 342,52	72 342,52

TOTAL	173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159 382,79
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	24 356,36	0,00	15 298,16	15 298,16	15 298,16
75	Autres produits de gestion courante (3)	142 851,79	0,00	144 019,96	144 019,96	144 019,96
Total des recettes de gestion courante		167 208,15	0,00	159 318,12	159 318,12	159 318,12
76	Produits financiers	64,67	0,00	64,67	64,67	64,67
77	Produits spécifiques (3)	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 158,38		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159 382,79
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	72 342,52
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	41 473,68	0,00	41 473,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	7 500,00	0,00	7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	7 500,00	0,00	7 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		56 473,68	0,00	56 473,68

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	95 696,13
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	152 169,81
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	71 520,99		71 520,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	9 072,00		9 072,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	3 000,00	0,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	3 447,28	0,00	3 447,28
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	30 868,84	30 868,84
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		41 473,68	41 473,68
Dépenses de fonctionnement – Total		87 040,27	72 342,52	159 382,79

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	159 382,79
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	41 529,26	0,00	41 529,26
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	11 067,17	0,00	11 067,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		30 868,84	30 868,84
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		41 473,68	41 473,68
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		52 596,43	72 342,52	124 938,95

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	27 230,86
---------------------------------------	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	152 169,81
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	15 298,16		15 298,16
75	Autres produits de gestion courante (8)	144 019,96	0,00	144 019,96
76	Produits financiers	64,67	0,00	64,67
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		159 382,79	0,00	159 382,79

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE
			0,00
			=
			TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
			159 382,79

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	54 314,22	0,00	0,00	56 473,68	56 473,68	0,00	56 473,68	56 473,68
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 384,54	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	13 384,54	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	40 929,68	0,00		41 473,68	41 473,68		41 473,68	41 473,68
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	40 929,68	0,00	0,00	41 473,68	41 473,68	0,00	41 473,68	41 473,68
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	54 314,22	0,00	0,00	56 473,68	56 473,68	0,00	56 473,68	56 473,68
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	95 696,13
--	-----------

Total des dépenses d'investissement cumulées	152 169,81
---	-------------------

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		153 072,70	0,00	124 938,95	124 938,95	124 938,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	11 442,17	0,00	11 067,17	11 067,17	11 067,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 442,17	0,00	11 067,17	11 067,17	11 067,17
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		78 030,44	0,00	52 596,43	52 596,43	52 596,43
021	Virement de la section de fonctionnement	41 929,68		41 473,68	41 473,68	41 473,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	33 112,58		30 868,84	30 868,84	30 868,84
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		75 042,26		72 342,52	72 342,52	72 342,52

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (8)	27 230,86
--------------------------------	-----------

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					152 169,81

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si le collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									A1
Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL	54 314,22	0,00	0,00	56 473,68	56 473,68	0,00	56 473,68	56 473,68	
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
2088 Autres immobilisations incorporelles	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	5 000,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	
21321 Immeubles de rapport	5 000,00	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	7 384,54	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	
2313 Constructions	7 384,54	0,00		7 500,00	7 500,00	0,00	7 500,00	7 500,00	
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des dépenses d'équipement	13 384,54	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	40 929,68	0,00		41 473,68	41 473,68		41 473,68	41 473,68	
1641 Emprunts en euros	29 487,51	0,00		30 406,51	30 406,51		30 406,51	30 406,51	
165 Dépôts et cautionnements reçus	11 442,17	0,00		11 067,17	11 067,17		11 067,17	11 067,17	
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		40 929,68	0,00	0,00	41 473,68	41 473,68	0,00	41 473,68	41 473,68
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		54 314,22	0,00	0,00	56 473,68	56 473,68	0,00	56 473,68	56 473,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.




III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3
Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		153 072,70	0,00	124 938,95	124 938,95	124 938,95
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
13141	Subv. transf. Communes membres du GFP	66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		66 588,27	0,00	41 529,26	41 529,26	41 529,26
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	11 442,17	0,00	11 067,17	11 067,17	11 067,17
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 442,17	0,00	11 067,17	11 067,17	11 067,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		11 442,17	0,00	11 067,17	11 067,17	11 067,17
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		78 030,44	0,00	52 596,43	52 596,43	52 596,43
021	Virement de la section de fonctionnement	41 929,68		41 473,68	41 473,68	41 473,68
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	33 112,58		30 868,84	30 868,84	30 868,84
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	1 550,00		0,00	0,00	0,00
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 152,81		2 152,81	2 152,81	2 152,81
281321	Immeubles de rapport	25 135,07		25 193,73	25 193,73	25 193,73
28181	Installations générales, aménagt divers	732,83		732,83	732,83	732,83
28188	Autres immo. corporelles	3 541,87		2 789,47	2 789,47	2 789,47
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

ff.

88

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		75 042,26		72 342,52	72 342,52	72 342,52

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		173 981,20	0,00	0,00	159 382,79	159 382,79	0,00	159 382,79	159 382,79
011	Charges à caractère général (3)	76 752,21	0,00	0,00	71 520,99	71 520,99	0,00	71 520,99	71 520,99
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	9 000,00	0,00		9 072,00	9 072,00		9 072,00	9 072,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	8 314,09	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		94 066,30	0,00	0,00	83 592,99	83 592,99	0,00	83 592,99	83 592,99
66	Charges financières	4 372,64	0,00		3 447,28	3 447,28		3 447,28	3 447,28
67	Charges spécifiques (3)	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		4 872,64	0,00	0,00	3 447,28	3 447,28		3 447,28	3 447,28
Total des dépenses réelles		98 938,94	0,00	0,00	87 040,27	87 040,27	0,00	87 040,27	87 040,27
023	Virement à la section d'investissement	41 929,68			41 473,68	41 473,68		41 473,68	41 473,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	33 112,58			30 868,84	30 868,84		30 868,84	30 868,84
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		75 042,26			72 342,52	72 342,52		72 342,52	72 342,52

D002 Résultat reporté ou anticipé (5) 0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées 159 382,79

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	24 356,36	0,00	15 298,16	15 298,16	15 298,16
75	Autres produits de gestion courante (2)	142 851,79	0,00	144 019,96	144 019,96	144 019,96
Total des recettes de gestion des services		167 208,15	0,00	159 318,12	159 318,12	159 318,12
76	Produits financiers	64,67	0,00	64,67	64,67	64,67
77	Produits spécifiques (2)	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 158,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		6 773,05	0,00	64,67	64,67	64,67
Total des recettes réelles		173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7) 0,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées 159 382,79

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définis ou anticipés de l'exercice précédent.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		173 981,20	0,00	0,00	159 382,79	159 382,79	0,00	159 382,79	159 382,79
011	Charges à caractère général (4)	76 752,21	0,00	0,00	71 520,99	71 520,99	0,00	71 520,99	71 520,99
60611	Eau et assainissement	309,39	0,00		186,76	186,76	0,00	186,76	186,76
60612	Energie - Electricité	7 538,64	0,00		7 746,14	7 746,14	0,00	7 746,14	7 746,14
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00		177,26	177,26	0,00	177,26	177,26
6132	Locations immobilières	5 968,84	0,00		6 383,43	6 383,43	0,00	6 383,43	6 383,43
614	Charges locatives et de copropriété	7 999,09	0,00		6 859,61	6 859,61	0,00	6 859,61	6 859,61
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	161,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 021,45	0,00		5 554,22	5 554,22	0,00	5 554,22	5 554,22
6156	Maintenance	2 070,65	0,00		759,28	759,28	0,00	759,28	759,28
6161	Multirisques	3 825,57	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	0,00	0,00		5 314,83	5 314,83	0,00	5 314,83	5 314,83
62268	Autres honoraires, conseils	9 742,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	578,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 634,31	0,00		2 686,11	2 686,11	0,00	2 686,11	2 686,11
6231	Annonces et insertions	84,18	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	332,25	0,00		327,60	327,60	0,00	327,60	327,60
627	Services bancaires et assimilés	11,16	0,00		40,42	40,42	0,00	40,42	40,42
6283	Frais de nettoyage des locaux	9 128,34	0,00		13 891,10	13 891,10	0,00	13 891,10	13 891,10
6288	Autres services extérieurs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	21 345,70	0,00		21 594,23	21 594,23	0,00	21 594,23	21 594,23
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	9 000,00	0,00		9 072,00	9 072,00		9 072,00	9 072,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	9 000,00	0,00		9 072,00	9 072,00		9 072,00	9 072,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

99.

10

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	8 314,09	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	8 314,09	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		94 066,30	0,00	0,00	83 592,99	83 592,99	0,00	83 592,99	83 592,99
66	Charges financières	4 372,64	0,00		3 447,28	3 447,28		3 447,28	3 447,28
66111	Intérêts réglés à l'échéance	4 549,25	0,00		3 630,25	3 630,25		3 630,25	3 630,25
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-176,61	0,00		-182,97	-182,97		-182,97	-182,97
67	Charges spécifiques (4)	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		4 872,64	0,00	0,00	3 447,28	3 447,28		3 447,28	3 447,28
Total des dépenses réelles		98 938,94	0,00	0,00	87 040,27	87 040,27	0,00	87 040,27	87 040,27
023	Virement à la section d'investissement	41 929,68			41 473,68	41 473,68		41 473,68	41 473,68
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	33 112,58			30 868,84	30 868,84		30 868,84	30 868,84
6761	Différences sur réalisations (positives)	1 550,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	31 562,58			30 868,84	30 868,84		30 868,84	30 868,84
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		75 042,26			72 342,52	72 342,52		72 342,52	72 342,52

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	465,70
Montant des ICNE de l'exercice N-1	648,67
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-182,97

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	24 356,36	0,00	15 298,16	15 298,16	15 298,16
74741	Participation communes membres du GFP	24 356,36	0,00	15 298,16	15 298,16	15 298,16
75	Autres produits de gestion courante (3)	142 851,79	0,00	144 019,96	144 019,96	144 019,96
752	Revenus des immeubles	142 851,79	0,00	144 019,96	144 019,96	144 019,96
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		167 208,15	0,00	159 318,12	159 318,12	159 318,12
76	Produits financiers	64,67	0,00	64,67	64,67	64,67
7688	Autres	64,67	0,00	64,67	64,67	64,67
77	Produits spécifiques (3)	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	1 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 158,38	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 158,38	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		173 981,20	0,00	159 382,79	159 382,79	159 382,79
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE									A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	17 073,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	9 573,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	68 760,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 230,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	41 529,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	39 399,87	0,00	0,00		56 473,68
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	31 899,87	0,00	0,00		41 473,68
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		7 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	7 500,00	0,00	0,00		7 500,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	11 067,17	0,00	0,00		79 827,29
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		27 230,86
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		41 529,26
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	11 067,17	0,00	0,00		11 067,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		17 073,81
164	Emprunts auprès des éts financiers	9 573,81
213	Constructions	7 500,00
RECETTES		68 760,12
106	Reserves	27 230,86
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	41 529,26

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

I.

ds

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco. social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco., soc., environ., culture, éduc.		035 Conseil de territoire	036 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25											258 Autres		
		Formation professionnelle										257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CFNPT - Formation des actifs occupés							2571 Concours	2572 Missions administratives
					2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres						
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist., actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 399,87	0,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 832,70	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,17	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,17	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,17	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 399,87
164	Emprunts auprès des éts financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 832,70
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,17
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,17
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 067,17

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettolement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les Inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel, risques techno.	Environnement Infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Viabilité hivernale et aïés climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	21 594,23	0,00	0,00	0,00	0,00	40,42	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	21 594,23	0,00	0,00	0,00	0,00	40,42	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	0,00	65 405,62	0,00	0,00		87 040,27
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	49 886,34	0,00	0,00		71 520,99
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	9 072,00	0,00	0,00		9 072,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00		3 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	3 447,28	0,00	0,00		3 447,28
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	0,00	159 382,79	0,00	0,00		159 382,79
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	15 298,16	0,00	0,00		15 298,16
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	144 019,96	0,00	0,00		144 019,96
76	Produits financiers	0,00	0,00	64,67	0,00	0,00		64,67
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	
	DEPENSES		21 594,23
535	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)		21 594,23
	RECETTES		0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admn. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	036 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act* interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libelle	051 FSE	052 FEDER	058		TOTAL DU CHAPITRE
				Autres		
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	0,00	0,00	40,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	40,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	346 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,42	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40,42	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 405,62	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 110,16	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 383,43	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 859,61	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 313,50	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 314,83	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 072,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 686,11	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,80	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 891,10	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 447,28	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 382,79	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 298,16	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 019,96	0,00
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,67	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 405,62
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 110,16
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 383,43
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 859,61
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 313,50
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 314,83
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 072,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 086,11
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	327,60
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 891,10
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 447,28
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	159 382,79
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 298,16
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	144 019,96
768	Autres produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64,67

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

tb

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		Politique de l'énergie								
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820	821	822	823	824	825	828
				Services communs	Transport sur route	Transport ferroviaire	Transport fluvial	Transport maritime	Transport aérien	Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86	87	89	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures	Liaisons multimodales	Circulations douces	Sécurité	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					455 040,00									
1641 Emprunts en euros (total)					455 040,00									
00000731005	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	02/01/2013	2013-01-02	15/04/2013	255 040,00	F		3,780	3,780		T	P		A-1
00001817294	CREDIT AGRICOLE LOIRE HTE LOIR	30/10/2018	2018-11-15	15/02/2019	200 000,00	F		1,590	1,590		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					11 067,17									
Caution ATELIER POSE CORSE					1 124,77			0,000	0,000			X	N	-
Caution AUTRES					2 000,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution BOULANGERIE TOTEM					2 400,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution MERIDIEN					1 260,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution NETPRO					410,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution SAS YASSIR VIVAL					2 196,00			0,000	0,000			X	N	-
Caution TABLE D'ELSA					631,14			0,000	0,000			X	N	-
Caution TISSOT					525,26			0,000	0,000			X	N	-
Caution VIENNET					520,00			0,000	0,000			X	N	-
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					466 107,17									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		185 048,91					30 406,51	3 630,25	0,00	465,70
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		185 048,91					30 406,51	3 630,25	0,00	465,70
00000731005		0,00	A-1	48 000,34	2,00			0,000	20 832,70	1 521,42	0,00	213,94
00001817284		0,00	A-1	137 048,57	12,00			0,000	9 573,81	2 108,83	0,00	251,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		11 067,17					11 067,17	0,00	0,00	0,00
Caution ATELIER POSÉ CORSE	N	0,00	-	1 124,77	1,00			0,000	1 124,77	0,00	0,00	0,00
Caution AUTRES	N	0,00	-	2 000,00	1,00			0,000	2 000,00	0,00	0,00	0,00
Caution BOULANGERIE TOTEM	N	0,00	-	2 400,00	0,00			0,000	2 400,00	0,00	0,00	0,00
Caution MERIDIEN	N	0,00	-	1 260,00	1,00			0,000	1 260,00	0,00	0,00	0,00
Caution NETPRO	N	0,00	-	410,00	1,00			0,000	410,00	0,00	0,00	0,00
Caution SAS YASSIR VIVAL	N	0,00	-	2 196,00	1,00			0,000	2 196,00	0,00	0,00	0,00
Caution TABLE D'ELSA	N	0,00	-	631,14	1,00			0,000	631,14	0,00	0,00	0,00
Caution TISSOT	N	0,00	-	525,26	1,00			0,000	525,26	0,00	0,00	0,00
Caution VIENNET	N	0,00	-	520,00	0,00			0,000	520,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annulé de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		196 116,08					41 473,68	3 630,25	0,00	465,79

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

J.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6) : 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture : indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	2	0	0	0	0	
	% de l'encours	94,36	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	185 048,91	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
 (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
 (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 7622.45 €		01/02/2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2	01/02/2024
	MOBILIER	10	01/02/2024
	MOBILIER URBAIN	10	01/02/2024
	MATERIELS DE BUREAU ELECTRIQUE OU ELECTRONIQUE	5	01/02/2024
	MATERIELS INFORMATIQUE	2	01/02/2024
	VEHICULES	5	01/02/2024
	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	01/02/2024
	INSTALLATION ET APPAREILS DE CHAUFFAGE	10	01/02/2024
	MATERIELS CLASSIQUES	10	01/02/2024
	APPAREIL DE LEVAGE	20	01/02/2024
	EQUIPEMENTS DE CUISINE	10	01/02/2024
	AUTRE AGENCEMENT ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS	20	01/02/2024
	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	15	01/02/2024
	IMMEUBLE DE RAPPORT	100	01/02/2024
	FONDS DE COMMERCE	10	01/02/2024
L	SUBVENTIONS INVESTISSEMENT	20	01/02/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015 Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016 Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017 Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés			
Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976	Communauté Urbaine SEM	0,00
M tropole Saint Etienne M tropole	01/01/2013	CVAE + CFE	0,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



SB

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	29/01/1855	SPA	non

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ETABLTS LORETTOIS	05/12/2011		21420123800083	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-95 696,13	-95 696,13
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-95 696,13	-95 696,13

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	27 230,86	27 230,86
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-95 696,13	-95 696,13
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-68 465,27	-68 465,27

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	30 406,51	30 406,51
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	72 342,52	72 342,52
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	41 936,01	41 936,01

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"




IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		30 406,51	30 406,51
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		30 406,51	30 406,51
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	30 406,51	30 406,51
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		72 342,52	III
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		72 342,52	72 342,52
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28088	Autres immobilisations incorporelles	2 152,81	2 152,81
281321	Immeubles de rapport	25 193,73	25 193,73
28181	Installations générales, aménagt divers	732,83	732,83
28188	Autres immo. corporelles	2 789,47	2 789,47
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	41 473,68	41 473,68

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

BUDGET DES ETS LORETTOIS - BUDGET DES ETS LORETTOIS - BP - 2026

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

JP.

DB

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 21

Contre : 5

Abstentions : 0

Date de convocation : 21/04/2026

Présenté par Le Maire. Gérard TARDY (1),

A Lorette, le 28/04/2026

Délibéré par l'assemblée Le Conseil Municipal(2), réunie en session

A Lorette, le 29/04/2026

Les membres de l'assemblée délibérante Le Conseil Municipal (2),(3).

BERTOMEU Delphine	
TARDY Gérard	

Certifié exécutoire par Le Maire. Gérard TARDY (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Handwritten signature or mark in blue ink.

Small handwritten mark or signature in blue ink.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-65- VERSEMENT COTISATION À L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRESSES ET LACETS 2026

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 - LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le

05 MAI 2026

Hôtel de Ville - Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 - 📠 : 04 77 73 40 33 - 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 - DCM 2026-04-65

1/2

2026-04-65- VERSEMENT COTISATION À L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRESSES ET LACETS 2026

Monsieur le Maire vous informe que l'association la Maison des Tresses et Lacets a adressé par courrier en date du 1^{er} avril 2026, l'appel de cotisation pour l'année 2026, d'un montant maintenu de 600 €

Il est rappelé que la Commune de Lorette est membre de droit de l'association, tout comme La Grand-Croix, L'Horme, Saint-Chamond, Saint-Paul-en-Jarez, La Terrasse sur Dorlay, et le Parc Naturel Régional du Pilat.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête, et donc de :

- 1) Verser à l'association la Maison des Tresses et Lacets, la cotisation annuelle pour l'exercice 2026, de 600 € ;
- 2) Imputer la dépense, au budget général de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**

A blue ink signature of Delphine Bertomeu.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-66- DÉLÉGATION DE FONCTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (PRÉCISION SUR LA DÉLÉGATION RELATIVE AU DROIT DE PRÉEMPTION)

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,

MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne

MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,

M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le

Affiché le 05 MAI 2026

Hôtel de Ville – Place du III^{ème} Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-66

2026-04-66- DÉLÉGATION DE FONCTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (PRÉCISION SUR LA DÉLÉGATION RELATIVE AU DROIT DE PRÉEMPTION)

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2026-03-37 en date du 28 mars 2026, le Conseil municipal a notamment prévu l'autorisation de lui déléguer la compétence du conseil municipal suivante :

14° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

Monsieur le Maire vous informe que le service du contrôle de légalité lui a demandé de préciser les conditions d'exercice de cette délégation pour ne pas fragiliser les éventuels actes ultérieurs qui seraient pris en vue de l'exercice de ce droit de préemption.

Monsieur le Maire vous propose de prévoir que cette délégation lui permettrait d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans la globalité de la zone de droit de préemption urbain de la commune de Lorette.

Monsieur le Maire vous propose de :

- 1) De lui confier en sus de celles déjà confiées par délibération n°2026-03-37 en date du 28 mars 2026, la délégation de fonction suivantes : d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code **dans la globalité de la zone de droit de préemption urbain de la commune de Lorette.**
- 2) L'autoriser à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 3) De l'autoriser, en tant que de besoin, à déléguer à un ou plusieurs adjoints, en tout ou partie, le soin de prendre en son nom de telles décisions.
- 4) De prévoir en cas d'absence, ou de tout autre empêchement, qu'il soit provisoirement remplacé, dans la plénitude des missions qui lui ont été déléguées par le Conseil municipal, par un Adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'Adjoint par un Conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau.

Monsieur ou Madame le Maire précise par ailleurs qu'il doit rendre compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de ces délégations en réunion du conseil municipal.

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – ✉ mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-66

2/3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

5 Abstentions : MME FAYELLE Chantal (pouvoir à MME ORIOL Evelyne), MME KERGOT Virginie, MME ORIOL Evelyne, M. PORTALLIER Lionnel (pouvoir à MME KERGOT Virginie), M. RAIA Gilles.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Delphine BERTOMEU', is written on the page.



VILLE
DE

LORETTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à 19h00

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie de Lorette sous la présidence de Monsieur Gérard TARDY, à l'Hôtel de Ville de Lorette.

Date de la Convocation : mardi 21 avril 2026.

Secrétaire de séance : Madame Delphine BERTOMEU

Quorum fixé à : 14 – le quorum est atteint.

OBJET : 2026-04-67- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne, M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIJA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOUIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOUIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,
MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne
MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,
M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et précise que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Du Guesclin à 69443 – LYON Cedex 03 ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif précité dans un délai de deux mois. Le Tribunal peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

Transmis au représentant de l'Etat, le

N° d'enregistrement :

Notifié, le
Affiché le 05 MAI 2026

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr Site internet : www.ville-lorette.fr

Conseil Municipal du 28/04/2026 – DCM 2026-04-67

1/2

2026-04-67- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire est chargé d'exercer au nom de la Commune, l'ensemble des droits de préemption défini par le Code de l'Urbanisme. Il a été décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 122 rue Jean Jaurès, section E numéro 121 appartenant à JM2R ;

Au titre de la délégation « De prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres sans limite de montants, ainsi que toute décision concernant leurs avenants et sans limite de montants et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2026-93 : De confier à la société *NITD 4 Avenue du président Georges Pompidou 87210 LE DORAT*, la réparation de 2 caméras piétons de la police municipale pour un montant (franco de port) de 440,79 € TTC (367.33 € HT) ;

2026-94 : De confier à l'Association *CERMEA RHONE-ALPES sise 3 cours Saint André, 38 800 LE PONT DE CLAIX* la formation professionnelle « Formation B.A.F.D perfectionnement », destinée à Mme MASTROSIMONE, agent du service ANIMATION, prévue du 1er au 6 Juin 2026, pour un montant total de 388,00 € (non assujetti à TVA) ;

2026-95 : De confier à la société *CHAMBON TP ET RESEAUX, 418 Route de Montrond, 42210 SAINT LAURENT* des travaux de changement d'une canalisation d'eaux usées au complexe sportif Pierre Mendès France, pour un montant de 1 116,00 € TTC (930,00 € HT) ;

2026-96 : De confier à la société *HYDATEC - ZA des Andrés - 134, rue du Pré Magne 69 126 BRINDAS*, des travaux de remplacement d'une pompe défectueuse au château d'eau, pour un montant de 3 996,00 € TTC (3 330,00 € HT) ;

2026-97 : De confier à la société *ALPES CONTROLES Agence de Saint-Etienne sise 22 rue des Acières 42000 SAINT ETIENNE*, une mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs relative au projet de travaux de rénovation énergétique de la salle Raymond Amiel, pour un montant de 1 968,00 € TTC (1 640,00€ HT) ;

Le Conseil Municipal en prend acte.

**CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE
Lorette, le 29 avril 2026**

**Le Maire,
Gérard TARDY**



**Le secrétaire de séance,
Delphine BERTOMEU**



VILLE
DE

LORETTE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LORETTE
SÉANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026 À 19H00

FEUILLET DE CLÔTURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

2026-04-57- RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER	Adopté à l'unanimité (3 abstentions)
2026-04-58- VŒU DE SOUTIEN À LA MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	Adopté à l'unanimité
2026-04-59- VŒU POUR DÉNONCER LA FERMETURE D'UNE CLASSE À L'ÉCOLE JEAN DE LA FONTAINE ET APPELER À UNE MOBILISATION DES COMMUNES DE LA VALLÉE DU GIER	Adopté à l'unanimité
2026-04-60- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025 - BUDGET GÉNÉRAL	Adopté à l'unanimité (5 abstentions)
2026-04-61- AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT 2026	Adopté à l'unanimité (5 abstentions)
2026-04-62- BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	Adopté à la majorité (5 votes contre)
2026-04-63- REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS	Adopté à l'unanimité (5 abstentions)
2026-04-64- BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2026	Adopté à la majorité (5 votes contre)
2026-04-65- VERSEMENT COTISATION À L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRESSSES ET LACETS 2026	Adopté à l'unanimité
2026-04-66- DÉLÉGATION DE FONCTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (PRÉCISION SUR LA DÉLÉGATION RELATIVE AU DROIT DE PRÉEMPTION)	Adopté à l'unanimité (5 abstentions)
2026-04-67- COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS	Acté

PRÉSENTS : MME BERTHON Christèle, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BRAVO Céline, M. BREGAIN Jean-François, MME BREGAIN Patricia, M. DERVIEUX Pierre-Edouard, M. DERYCKE Roger, MME ESPENEL Rose, M. FOURNEL Michel, M. GRECO Antoine, M. INSARDI Adrien, MME KERGOT Virginie, M. LETO Francesco, M. MARMORAT Xavier, MME ORIOL Evelyne (*présente à partir du point n°2*), M. PAYRE Jean Sébastien, M. RAIA Gilles, MME SAMIH Nadia, M. TARDY Gérard, MME VERGUIN Emilie.

ABSENTS/ EXCUSÉS : M. BUSQUET Adrien, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME FAYELLE Chantal, MME GRANGE Christelle, M. LEQUEUX Julien, MME ORIOL Evelyne (*absente au point n°1*), M. PORTALLIER Lionnel.

PROCURATIONS :

MME FAUCOIT Marie-Claire à MME BONNARD Joëlle,
MME FAYELLE Chantal à MME ORIOL Evelyne (*présentée au point n°2*),
MME GRANGE Christelle à MME BERTOMEU Delphine,
M. PORTALLIER Lionnel à MME KERGOT Virginie.

Fait à Lorette – le 29 avril 2026

Le Maire
Gérard TARDY



La secrétaire de séance
Mme Delphine BERTOMEU

Page 1 / 1

Hôtel de Ville – Place du IIIème Millénaire - 42420 LORETTE

☎ 04 77 73 30 44 – 📠 : 04 77 73 40 33 – 📧 mairie@ville-lorette.fr

Site internet : www.ville-lorette.fr